

## CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE LORIENT



Programme d'actions de Cap l'Orient (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient)  
2002-2006



## CAP L'ORIENT, TERRITOIRE PIONNIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient puise sa force dans une situation géographique particulière : une large rade ouvre l'agglomération au monde maritime, tandis que trois vallées la relie au monde terrestre fluvial. Avec ses 188 000 habitants répartis sur 19 communes, Cap l'Orient est aujourd'hui la troisième agglomération de Bretagne. Naturellement, mer, rade et vallées sont placées au cœur des politiques de développement et d'équilibre du territoire menées par la Communauté d'Agglomération.

En signant en 2002 avec l'Etat et 27 partenaires une charte pour l'environnement et le développement durable, Cap l'Orient affirmait sa volonté de mettre en œuvre une politique territoriale respectueuse de ses espaces et de son environnement. Conduite dans le prolongement du projet d'agglomération dont l'élaboration avait mobilisé 300 personnes avant son adoption en 2000, cette démarche volontariste visait à fédérer l'ensemble des acteurs socio-économiques autour du volet environnemental de ce projet.

Nous avons tous conscience de la richesse de notre patrimoine naturel. Il représente un atout précieux pour le Pays de Lorient et doit nous permettre de conforter l'attractivité de notre agglomération. La signature de cette charte y a déjà contribué.

Cap l'Orient est aujourd'hui reconnue au niveau national pour son action exemplaire en faveur du développement durable. L'élaboration de cette charte et la dynamique ainsi créée nous ont permis de présenter, avec succès, la candidature de Cap l'Orient au titre des Agendas 21, faisant de notre agglomération la toute première de Bretagne à avoir ainsi été distinguée. Cette politique fut à nouveau récompensée en octobre 2003 par les « Rubans du développement durable » décernés à Cap l'Orient pour l'ensemble de son programme d'actions.

Les engagements pris nous permettent de faire de Cap l'Orient un territoire sur lequel le développement durable et solidaire n'est pas qu'une expression de circonstance. Chacune des 43 actions programmées a d'ores et déjà des répercussions concrètes sur la vie quotidienne de nos concitoyens. La tenue du 2<sup>e</sup> salon «Terre !» (action n°36) en porte à nouveau témoignage. Elle est l'occasion d'une réédition de la charte dont les collectivités toujours plus nombreuses nous demandent communication.

Norbert METAIRIE

Président de Cap l'Orient  
Maire de Lorient  
Conseiller général du Morbihan

# CARTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LORIENT



## UNE CHARTE NÉE D'UN ÉLAN PARTICIPATIF

L'élaboration d'une charte pour l'environnement et le développement durable du Pays de Lorient a permis d'engager une démarche participative pionnière par le biais de relations privilégiées avec le monde associatif. Ce projet de développement durable se veut ambitieux sur ce territoire d'excellence.

Améliorer l'environnement constitue une priorité et correspond, pour la Communauté d'Agglomération, à d'importants enjeux concernant :

- l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- le renforcement de l'attractivité du territoire,
- la création et la diversification de l'activité économique.

Il s'agit, à travers cette charte, de favoriser un développement équilibré de l'agglomération, respectueux de toutes les composantes qui forment le territoire, au bénéfice de toutes celles et de tous ceux qui vivent au Pays de Lorient.

Cette démarche doit permettre de répondre aux impératifs d'un développement économique durable, fondé sur les principes d'équité sociale, de cohésion territoriale, de diversité écologique et de démocratie participative, s'exprimant à travers :

- une politique économe, harmonieuse et solidaire.

Consciente de la nécessité de préserver la grande diversité de notre territoire, et de renforcer la solidarité entre les territoires (urbains, périurbains, ruraux...) et les individus, la Communauté du Pays de Lorient souhaite affirmer la cohérence des différents projets et actions menés, par la définition d'une stratégie planifiée dans le temps et traduite dans l'espace.

- Une politique transparente, qui favorise la citoyenneté.

Le développement durable repose sur l'adhésion des citoyens et la participation de tous au projet collectif que nous souhaitons mener sur la Communauté.

Aussi, il est nécessaire de faciliter les échanges, développer les partenariats et faire prendre conscience à chacun des enjeux et responsabilités collectives et individuelles dans la recherche des solutions répondant aux attentes de tous les citoyens.

- Une politique créative, qui s'organise et bénéficie de moyens adaptés.

La création et l'innovation sont des composantes indispensables au développement du Pays de Lorient. Elles sont susceptibles de conduire à des avancées technologiques et sociales à prendre en compte en terme de compétitivité, d'économies de ressources et de création d'emplois.

En s'engageant dans l'élaboration d'une charte de l'environnement et du développement durable, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient affirme sa volonté de mettre en œuvre une dynamique de développement durable, visant à fédérer les acteurs sociaux et à mobiliser les habitants autour d'un projet à long terme, et d'une vision partagée du devenir du territoire.

Jean-Yves LAURENT

Vice-Président de Cap l'Orient chargé de l'Environnement  
Maire de Quéven

## CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE LORIENT

---

Les signataires de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable du Pays de Lorient se mobilisent autour de 4 enjeux essentiels, déclinés en 10 objectifs prioritaires et aboutissant à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel composé de 43 actions partenariales.

---

### 4 GRANDS ENJEUX POUR LE PAYS DE LORIENT

---

1. Préserver les ressources naturelles et valoriser le capital identitaire et structurant : « mer-rade-vallées »
  2. Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement
  3. Contribuer à la lutte contre l'effet de serre et les dérèglements climatiques, tout en améliorant la qualité du cadre de vie
  4. Favoriser la gouvernance et renforcer la dynamique de développement durable du territoire
-

# 10 OBJECTIFS PRIORITAIRES DÉCLINÉS EN 43 ACTIONS PARTENARIALES

Le programme pluriannuel comporte 43 fiches-actions décrivant pour chaque opération, les porteurs de projets, les partenariats techniques et financiers, l'échéancier de réalisation, l'enveloppe budgétaire affectée, les modalités de suivi et d'évaluation.

## 1 Connaissance, protection, réhabilitation des milieux marins, littoraux et estuariens

1. Connaissance de la rade et des milieux estuariens
2. Connaissance, protection, et restauration des zones humides
3. Création d'un observatoire du littoral
4. Programme de réhabilitation du littoral

## 2 Maîtrise des pressions liées aux activités humaines et valorisation de l'espace côtier

5. Gestion collégiale et concertée de la Petite Mer de Gâvres, ses bassins versants et ses milieux naturels associés
6. Contrat nature du marais de Kerguelen
7. Contrat nature du marais du Dreff
8. Création d'un centre de soins pour l'avifaune
9. Renforcement de l'insertion environnementale des ports de plaisance

## 3 Diversification des programmes de protection de la ressource en eau

10. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Blavet
11. Stratégie environnementale sur le bassin versant du Scorff
12. Protection des milieux aquatiques et promotion d'un environnement de qualité dans le bassin versant du Ter

## 4 Maintien des usages agricoles de l'espace et mutation des pratiques

13. Etude de faisabilité pour « la mise en application de cahiers des charges pour une agriculture durable »
14. Projet de C.T.E. collectif du Pays de Lorient
15. Approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux
16. Généralisation de l'interdiction des Organismes Génétiquement Modifiés dans les communes de Cap l'Orient

## 5 Gestion des déchets

17. Programme de valorisation et de traitement des déchets ménagers
18. Mise en place des collectes sélectives chez l'habitant

## 6 Renforcement des modes de transport et de déplacement alternatifs à la voiture

19. Transport collectif en site propre
20. Création d'une agence de l'éco-mobilité
21. Programme véloroutes/voies vertes
22. Itinéraires vélos structurants
23. Chemins de randonnées pédestres
24. Cartographie des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables

## 7 Maîtrise énergétique, promotion des énergies renouvelables, qualité de l'air

25. Réalisation d'économies de flux à l'échelle du territoire de la Cap l'Orient
26. Recensement et promotion des énergies renouvelables
27. Développement du réseau de mesure de la qualité de l'air et diffusion de l'information

## 8 Promotion de la Haute Qualité Environnementale, dans les opérations de construction et dans les projets d'aménagement du territoire

28. Réflexion prospective sur le devenir du Pays de Lorient à l'horizon 2020
29. Intégration de préoccupations environnementales et de développement durable dans les Plans Locaux d'Urbanisme
30. Développement de la Haute Qualité Environnementale
31. Participation à l'opération « Bretagne Qualiparc »
32. Prévention des nuisances sonores
33. Gestion des risques majeurs

## 9 Renforcement des outils de connaissance et d'information

34. Constitution d'un tableau de bord de suivi environnemental
35. Création d'un centre de ressources sur le développement durable
36. Organisation d'un salon – forum sur le développement durable
37. Campagnes de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement durable
38. Amélioration de l'accès du citoyen à l'enquête publique

## 10 Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative

39. Education à l'environnement : S eau S Blavet – Ecol'Eau Scorff – S eau S Littoral »
40. Campagnes de sensibilisation et d'information sur la réduction des déchets à la source
41. Prise de participation au Fonds de Bretagne Capital Solidaire
42. Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la Charte
43. Mission inter-services pour l'environnement et le développement durable



**Connaissance, protection, réhabilitation des milieux marins,  
littoraux et estuariens**

- 1** Connaissance de la rade et des milieux estuariens
- 2** Connaissance, protection, et restauration des zones humides
- 3** Création d'un observatoire du littoral
- 4** Programme de réhabilitation du littoral

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Planifier la gestion de l'espace et concilier les usages	.Environnementale .Economique .Renforcement des maillages .Information .Communication .Sensibilisation	.Littoral	.Correction des atteintes .Prévention des irréversibilités

# 1 Connaissance de la rade et des milieux estuariens

## Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

## Partenaires associés

ETAT, Europe, Conseil Régional, Conseil Général, ODEM, DDE Service Maritime, Agence de l'eau, Syndicat du Scorff, SAGE Blavet, AUDELOR, Associations

## Coût de l'opération

106 714 €  
programme d'étude 2002-2006

## Origine des financements

Cap l'Orient, MATE, Agence de l'eau, Etat, Région, Conseil Général, Europe

## Calendrier de réalisation

A définir entre les partenaires

## DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Dans les années 80, une importante étude a été réalisée par des universitaires, des ingénieurs des services de l'Etat (DDE, SHOM). Cette étude dénommée "Ecosystème de la Rade de Lorient" avait pour objectifs de faire le point des connaissances des milieux physiques et biologiques de la rade de Lorient et de définir le cadre dans lequel devaient s'intégrer les futurs aménagements. Cette étude exhaustive constitue de part sa rigueur et l'importance des données collectées une référence que l'on peut qualifier de point 0.

Depuis les services de l'Etat (DDASS, DDE, ...), l'IFREMER, le Collège de France de Concarneau, ont soit poursuivi des programmes d'études sectorielles (halieutique, salinité, rejets et pollutions, ...), soit mis en place des réseaux de surveillance, sur la qualité de l'eau en particulier. Des informations existent également compte tenu des études d'impact réalisées depuis 1980 (station d'épuration, ports de plaisance, dragage du chenal, ...). Il est proposé que soit mis en oeuvre un programme d'études permettant de mettre au point un état des lieux sur la valeur écologique de l'écosystème de la Rade de Lorient et ses milieux estuariens, d'évaluer les évolutions depuis les années 80 et de mesurer l'impact des nouveaux aménagements.

Les domaines d'investigations proposés sont les suivants :

- évolution de la qualité des eaux
- analyse et évolution de la qualité de sédiments
- analyse et évolution des rejets polluants
- inventaire des sources de rejets et nature des rejets
- évaluation des risques technologiques et industriels
- étude des actions de reconquête de la qualité des eaux
- étude des investissements nécessaires à une reconquête de la qualité des eaux
- inventaire cartographique des habitats naturels (prés salés, vasières, ...)
- cartographie des fonds sédimentaires
- cartographie et analyse de la faune associée aux fonds sédimentaires
- détermination de la diversité des espèces (biodiversité et biomasse)
- indices biotiques pour mesurer le degré de dégradation des milieux
- impacts des polluants sur les milieux

## AXE STRATEGIQUE

Connaissance et protection des milieux  
Maîtrise des pressions anthropiques

### Indicateurs de

- RÉALISATION : caractéristiques des études entreprises
- RÉSULTAT : création d'outils de connaissance de la Rade
- IMPACT : nombre de consultations des informations produits

### Actions associées

Toute action de la sphère maritime



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Protéger la ressource et les milieux aquatiques (notamment dans les documents d'urbanisme)	.Environnementale .Economique .Information .Communication	.Littoral .Rural	.Correction des atteintes .Prévention des irréversibilités

## Connaissance, protection et restauration des Zones Humides

2

### Porteurs de projets

Bretagne vivante SEPNB,  
Cap l'Orient,  
communes concernées

### Partenaires associés

Conseil Régional,  
Conseil Général,  
Agence de l'eau,  
DIREN, AUDELOR,  
Syndicat du Scorff,  
SAGE Blavet, ODEM,  
Associations

### Coût de l'opération

ETUDES : 121 960 €

### Origine des financements

Agence de l'EAU (50%)  
Cap l'Orient, ETAT  
REGION, EUROPE

### Calendrier de réalisation

2002 : élaboration des cahiers des charges (avec l'aide de l'agence de l'eau)

2003-2004 : inventaire et cartographie

2005-2006 : qualification et définition des programmes d'actions

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le réseau hydrographique en Bretagne est, contrairement aux régions calcaires, principalement constitué d'eaux de surface, c'est pourquoi il est primordial aujourd'hui, de préserver ce qui subsiste de ce réseau.

De par leur composition et leur structure complexe, les zones humides exercent de multiples fonctions :

- elles atténuent les effets dévastateurs des crues en retenant l'eau des précipitations et en la débitant de façon plus régulière, en servant de capacité d'expansion,
- leur végétation stabilise les littoraux en tempérant l'énergie des vagues et des courants,
- elles améliorent la qualité de l'eau en accumulant les sédiments, les éléments nutritifs et les substances toxiques ; dans certaines circonstances, cette capacité peut être exploitée pour le traitement tertiaire des eaux usées domestiques ;
- grâce à leur complexité et à leur fonctionnement dynamique, elles constituent des habitats qui hébergent une extraordinaire variété d'espèces de faune et de flore, pour lesquelles, elles sont souvent le dernier refuge ; elles servent aussi de zones de nourrissage et de reproduction,
- elles constituent également un facteur de diversité paysagère,
- de plus, de nombreuses activités économiques dépendent de la qualité et du volume de la ressource en eau tout au long de l'année (conchyliculture, mytiliculture, pisciculture, industrie agroalimentaire, activités de loisirs)
- enfin, elles offrent de grands espaces pour des activités récréatives, telles que la marche, l'observation des oiseaux, la photo, la chasse, la pêche, la natation, la voile, ...

Malgré ces intérêts socio-économiques, les zones humides disparaissent. Les 2/3 ont définitivement disparu au cours du XXème siècle. Les fleuves et les plaines inondables ont payé un lourd tribut aux ouvrages hydrauliques de protection. Les prairies humides, les pâtures inondées et les marais d'eau

douce ont beaucoup souffert de l'endiguement, de leur "assainissement" et leur transformation en terres arables ; elles ont souvent été utilisées pour accueillir les équipements publics : routes, zones artisanales, décharges, terrains de sports, ... Milieux méconnus, délaissés et souffrant d'une mauvaise image, elles ont trop souvent servi d'exutoire aux déchets encombrants et déblais de toute sorte. Les tourbières ont été dévastées par une exploitation et un boisement écologiquement irrationnels.

De nouvelles menaces viennent s'ajouter aux précédentes sur les zones humides :

- l'excès d'azote et de phosphore provenant des effluents urbains et agricoles entraîne souvent l'eutrophisation des eaux
- l'exploitation accrue de la nappe phréatique assèche les sites marécageux
- la construction de barrages en amont menace de provoquer l'érosion des côtes en restreignant l'apport de sédiments
- pour éviter la mise en décharge payante de matériaux, des professionnels de la construction ou de l'aménagement n'hésitent pas à transformer en sites d'accueil certaines zones humides.

L'action proposée consiste à compléter les inventaires existants (vallée du Scorff, Bas-Blavet) notamment par photos aériennes, à définir leurs rôles et fonctions vis à vis des crues, à qualifier leur valeur écologique et leur contribution à la qualité de l'eau, à mener des réflexions sur les bio-indicateurs. Il convient également d'évaluer les menaces auxquelles elles sont exposées. Le second objectif sera alors de mettre en oeuvre les moyens réglementaires et juridiques existants (PLU, Loi sur l'eau,...), et de définir les actions visant à leur restauration, leur réhabilitation et leur gestion.

### AXE STRATEGIQUE

Connaissance et protection des milieux  
Reconquête de la qualité de l'eau

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de zones humides cartographiées
- RÉSULTAT : nombre de zones humides concernées
- IMPACT : évolution des surfaces de zones humides 2002 - 2007

#### Actions associées

Sphère rurale et opérations d'aménagement



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Organiser la connaissance des plans côtiers pour optimiser les interventions	.Environnementale .Renforcement des maillages organisationnels .Information .Communication .Sensibilisation	.Littoral	.Correction des atteintes .Prévention des irréversibilités

## 3 Création d'un observatoire du littoral

### Porteurs de projets

Cap l'Orient,  
ETAT, ODEM

### Partenaires associés

Communes concernées,  
DDE Service Maritime,  
Conseil Régional,  
Conseil Général,  
Syndicat du Scorff,  
SAGE Blavet, AUDELOR,  
Associations

### Coût de l'opération

Coût à définir

### Origine des financements

Cap l'Orient  
Etat (DIREN - DDE),  
Conseil Général,  
Conseil Régional,  
Europe,

### Calendrier de réalisation

2002-2006 : mise en place  
d'un comité de pilotage (2002)  
Programme pluriannuel à  
définir

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

L'analyse des problèmes des zones côtières et de leur origine montre clairement que l'efficacité des efforts mis en oeuvre depuis plusieurs années est loin d'être optimale. Les mesures ne se complètent pas forcément. Il arrive même qu'elle s'opposent.

Dans les zones côtières en particulier il y a beaucoup à faire pour améliorer la cohérence des multiples politiques et instruments. Ils interfèrent les uns avec les autres et, faute de concertation élargie, débouchent sur des conflits entre les multiples usagers du littoral.

Ces faits sont les résultats de politiques sectorielles menées par les différents acteurs, sans qu'il leur soit possible de prendre en considération l'intégralité des données connues sur le territoire. Pour que les projets puissent intégrer l'ensemble des enjeux existants sur le littoral, il est indispensable de construire une base commune d'information.

Il est proposé d'élaborer un observatoire du littoral centralisant les données existantes et actuellement dispersées. Cet observatoire regroupera les informations comprenant :

- les activités économiques
- la conservation et la gestion de la zone côtière
- l'évolution du trait de côte
- la filière pêche
- les flux de transports et d'énergie
- la géographie physique
- l'inventaire du patrimoine naturel, historique et culturel
- l'occupation du sol sur la frange littorale

- l'organisation du territoire et de la mer
- la répartition de la population
- la qualité et la gestion des eaux
- le tourisme et les activités récréatives.

Les informations nécessaires à l'élaboration de l'observatoire sont déjà pour leur majorité existante. Il est essentiel que ces données ne restent pas à l'état brut mais qu'elles soient traitées de façon à mettre à la disposition de tous les acteurs concernées une information compréhensible leur permettant de saisir les enjeux et de se concerter sur les options de développement et d'aménagement.

AXE STRATEGIQUE ———— Connaissance et protection des milieux



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : création du centre d'information / documentation
- RÉSULTAT : nature des produits proposés
- IMPACT : consultations, visites enregistrées

#### Actions associées

Toute action de la sphère maritime

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Permettre un accès au littoral en limitant fortement la dégradation des actifs naturels	.Environnementale: concilier protection et "désir" de nature .Economique: renforcer l'attractivité du littoral	.Littoral	.Correction des atteintes

## Programme de réhabilitation du littoral

# 4

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

ETAT, Conseil Général, Conservatoire du littoral, DDE Service Maritime, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

### Coût de l'opération

7 622 450 €, dont  
4 573 470 € d'acquisition foncière

### Origine des financements

Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Conservatoire du littoral, Cap l'Orient

### Calendrier de réalisation

2002-2010

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le littoral du Pays de Lorient offre une mosaïque de milieux naturels caractéristiques de la diversité écologique de la côte bretonne et d'intérêt communautaire (Directive Habitats / faune / flore).

L'ensemble de ces milieux a beaucoup souffert depuis l'ouverture de la route côtière dans les années 50 (urbanisation, stationnement non contrôlé, décharges, enrochement, régression des dunes...).

La Communauté du Pays de Lorient souhaite mener un programme dont les enjeux sont :

- la reconquête des promontoires rocheux et des landes littorales
- la gestion appropriée des milieux écologiques d'intérêt communautaire
- la reconstitution d'un grand massif dunaire
- la permanence des espaces ruraux
- la réorganisation des déplacements en diversifiant les modes d'accès
- la réhabilitation des espaces libérés après l'exploitation des carrières de kaolins
- la valorisation des urbanisations côtières par l'aménagement qualifiant des espaces publics
- la réduction des phénomènes d'érosion littorale.

Ces actions nécessitent :

- une importante maîtrise foncière publique (Conseil Général, Conservatoire du littoral, Communauté du Pays de Lorient)
- la réalisation d'importants travaux de réhabilitation des espaces naturels dégradés
- la mise en oeuvre de modalités de gestion écologique des sites
- une information et une sensibilisation de tous les usagers de l'espace
- la réglementation des usages.

### AXE STRATEGIQUE

Maîtrise des pressions anthropiques  
Valorisation de l'espace côtier

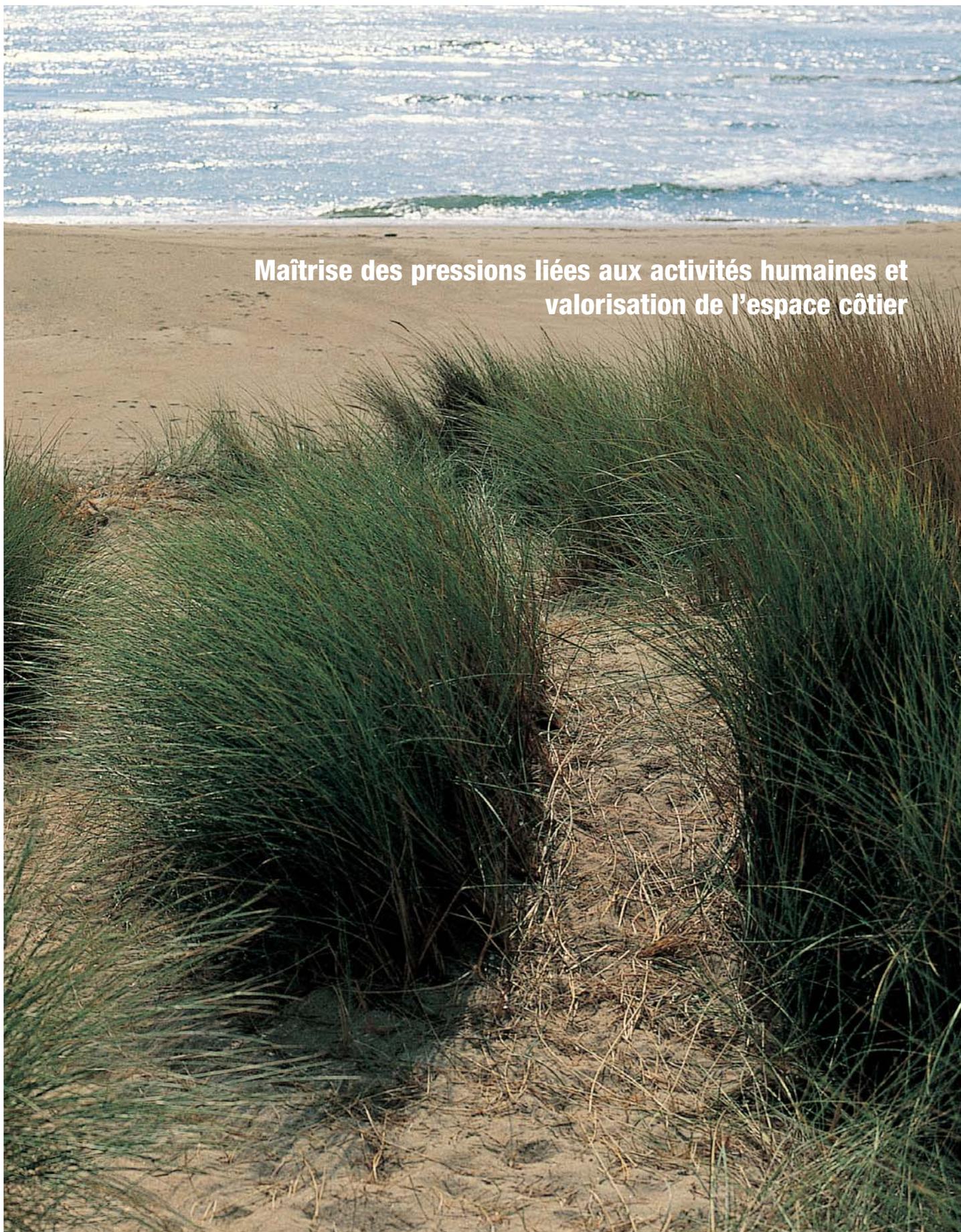
#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre d'opérations de restauration et d'acquisition
- RÉSULTAT : nombre d'hectares ou de mètres linéaires de littoral concernés
- IMPACT : maîtrise de la fréquentation

#### Actions associées

Création d'un observatoire du littoral  
Centre de ressources





**Maîtrise des pressions liées aux activités humaines et valorisation de l'espace côtier**

- 5** Gestion collégiale et concertée de la Petite Mer de Gâvres, ses bassins versants et ses milieux naturels associés
- 6** Contrat nature du marais de Kerguelen
- 7** Contrat nature du marais du Dreff
- 8** Création d'un centre de soins pour l'avifaune
- 9** Renforcement de l'insertion environnementale des ports de plaisance

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Restaurer la qualité générale de l'espace	.Environnementale .Economique .Renforcement des maillages sociaux et organisationnels	.Littoral	.Correction des atteintes .Innovation

## 5 Gestion collégiale et concertée de la Petite Mer de Gâvres, ses bassins versants et ses milieux naturels associés

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

Syndicat Grand Site, AELB, IFREMER, DDASS, DDAF, DDAM, DDE, Conservatoire du Littoral, Associations

### Coût de l'opération

enjeu 1 : 76 225 €  
enjeux 2 et 3 : 45 735 €

### Origine des financements

Agence de l'Eau, IFREMER, DDASS, Etat (DIREN, DDE), Région, Conseil Général, Conservatoire du littoral

### Calendrier de réalisation

2002-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La Petite Mer de Gâvres représente l'un des sites écologiques les plus remarquables du littoral de la façade atlantique: diversité de ses milieux, importante productivité biologique, présence de milliers d'oiseaux, nourrisserie, production naturelle conchylicole.

Vaste écosystème de 700 ha, elle est reconnue d'intérêt écologique majeur au niveau national (ZNIEFF de type 1) et communautaire (NATURA 2000). Cependant, elle ne dispose que de protections réglementaires limitées : sites classés, sites inscrits, Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) représentant 1/3 de sa surface.

D'autre part, l'activité emblématique de la Petite Mer de Gâvres, le développement de la pêche à pied, est directement dépendant de la qualité de l'eau.

3 enjeux principaux se dégagent :

1. La reconquête de la salubrité des eaux avec l'objectif du passage en classe B du site, par la maîtrise des rejets dans le milieu marin, la mise en oeuvre d'un périmètre de protection du captage d'eau sur le site de la Croizetière (alimentation en eau potable de la commune de Port-Louis), l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations (bassins versants du Riant).

2. La gestion durable de la ressource conchylicole et de son exploitation (gestion des stocks de coquillages).

3. La réglementation des usages sur les espaces maritimes et terrestres, pour garantir la préservation de l'avifaune en particulier, avec conjointement la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement des espaces naturels périphériques (dunes, marais, zones humides, ...).

L'ensemble de ces enjeux implique la nécessité d'appréhender la Petite Mer de Gâvres à une échelle élargie qui comprend les bassins versants, la zone marine, les secteurs dunaires. Il s'agit alors de mettre en oeuvre une démarche type "contrat de vallée" en associant étroitement l'ensemble des acteurs concernés pour définir un programme d'actions concerté, cohérent et global de ce territoire, garant d'un développement équilibré.

### AXE STRATEGIQUE — Maîtrise des pressions anthropiques

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : type d'opérations entreprises
- RÉSULTAT : nombre d'équipement réalisés, d'espaces gérés
- IMPACT : qualité générale du milieu, fréquentation

#### Actions associées

Connaissance de la Rade, Sphère rurale, Observatoire du littoral, Centre de Ressources.



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Remise en eau du marais de Kerguelen	.Environnementale	.Littoral	.Correction des atteintes .Innovation

## Contrat nature du marais de Kerguelen

# 6

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

Conseil Régional,  
Conseil Général,  
Conservatoire du littoral,  
DDE, Associations

### Coût de l'opération

304 898 €

### Origine des financements

Conseil Régional 76 225 €,  
Europe : 76 225 €,  
Conseil Général : 45 735 €,  
Conservatoire littoral : 45 735 €,  
Cap l'Orient : 60 978 €

### Calendrier de réalisation

2001 à 2003

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

L'ancien marais de Kerguelen est localisé dans le site de l'Anse de Kerguelen sur la commune de Larmor-Plage.

Ce site littoral a été préservé grâce à l'intervention conjointe de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et du Conservatoire du Littoral. Depuis les premières acquisitions, des opérations de gestion et d'aménagement ont été réalisées : protection des espaces dunaires, réalisation de cheminements piétons, gestion des espaces naturels. Espace de détente et de loisirs de plein air, il représente un intérêt social et touristique de première importance et constitue l'un des maillons de "la ceinture verte" de l'agglomération lorientaise sur 82 ha.

Ce site est marqué par deux zones humides, le marais de Kerderff (à l'Est) et l'étang de Kerguelen (à l'Ouest). Ce dernier a subi les principales atteintes et modifications.

A la fin du siècle dernier, ce marais littoral fut creusé pour exploiter une veine de kaolin, soustrait à l'influence de la mer par le rehaussement du cordon dunaire, asséché par un réseau de drainage. La partie Nord-Ouest fut remblayée successivement dans les années 70, sur près de 4 ha. Ainsi, du marais initial ne perdure que l'étang d'une surface d'environ 2 ha.

L'opération proposée dans le cadre d'un Contrat Nature consiste en une remise en eau de la partie Nord-Ouest.

L'objectif défini par le plan de gestion élaboré conjointement avec le Conservatoire du Littoral est d'accroître la diversité écologique du site et de revaloriser la qualité paysagère du secteur de l'étang.

L'enjeu majeur de cette opération de restauration est de démontrer que les pratiques de remblaiement ayant abouti à la disparition d'une zone humide, sont réversibles.

### AXE STRATEGIQUE

Maîtrise des pressions liées aux activités humaines  
Valorisation de l'espace côtier

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nature des travaux engagés
- RÉSULTAT : surface remise en eau
- IMPACT : suivis botanique et ornithologique

#### Actions associées

Sphère maritime



**Objectifs à atteindre**

.Création d'un pôle de découverte ornithologique

**Finalité(s)**

.Environnementale  
.Information  
.Communication  
.Sensibilisation

**Type de territoires concernés**

.Littoral

**Fonction stratégique**

.Correction des atteintes  
.Prévention des irréversibilités

## 7 Contrat nature du marais du Dreff

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient et communes concernées

**Partenaires associés**

Conseil Régional,  
Conseil Général,  
Agence de l'Eau,  
Associations

**Coût de l'opération**

190 561 €

**Origine des financements**

Région Bretagne 76 225 €,  
Cap l'Orient 38 112 €,  
Conseil Général 57 168 €,  
Agence de l'Eau 19 056 €

**Calendrier de réalisation**

2001 à 2003

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

La petite Mer de Gâvres constitue une zone humide de 750 hectares des plus remarquables de la façade Atlantique et se caractérise par une fréquentation de plusieurs centaines d'oiseaux marins et limicoles ne disposant pas de sites de nourrissage, de repos à marée haute.

La réhabilitation d'un ancien marais salant, réalisée par la Communauté du Pays de Lorient, en une lagune salée, a pour fonction de créer des biotopes propices à l'accueil des oiseaux fréquentant habituellement la Petite Mer de Gâvres, mais surtout de favoriser la venue de nouvelles espèces y compris pour la nidification.

Toutefois, ce marais est localisé au centre d'autres biotopes remarquables en perte de diversité écologique par manque de gestion adaptée.

La concrétisation d'un Contrat Nature sur l'ensemble du Marais du Dreff permettra la poursuite du programme de réhabilitation du marais, la préservation et la gestion écologique des milieux périphériques.

Ainsi, ce site disposera de biotopes très diversifiés grâce aux différents gradients de salinité obtenus et donc de milieux écologiques de grandes valeurs, accroissant de ce fait l'importance qualitative et quantitative des oiseaux.

L'accent sera également mis sur l'accueil du public par la réalisation d'équipements permettant l'observation des oiseaux et des milieux, dans le cadre d'animations nature pour sensibiliser les visiteurs à la nécessaire préservation et valorisation écologique de biotopes d'intérêt européen.

**AXE STRATEGIQUE**

Maîtrise des pressions anthropiques  
Valorisation du potentiel découverte nature

**Indicateurs de**

- RÉALISATION : surface concernée par l'opération
- RÉSULTAT : type de gestion mise en œuvre
- IMPACT : suivi annuel botanique / ornithologique / invertébrés

**Actions associées**

Sphère maritime



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Réhabilitation et sauvegarde de l'avifaune sauvage .Sensibilisation du public à la fragilité et au respect de l'avifaune	.Environnementale : restauration du patrimoine naturel .Economique : aide au rétablissement du potentiel d'attractivité du territoire .Communication : valorisation de l'image du Pays de Lorient	.Littoral	.Correction des atteintes par la fonction " accueil, soins et relâcher de l'avifaune accueillie " .Prévention des irréversibilités par la fonction "accueil et conseil du public, formation des bénévoles "

## Création d'un centre de soins pour l'avifaune

# 8

### Porteurs de projets

Ligue pour la Protection des Oiseaux,  
Cap l'Orient et commune concernée

### Partenaires associés

Europe,  
ETAT,  
ADEME,  
Conseil Régional,  
Conseil Général

### Coût de l'opération

Estimé à 701 265 €

### Origine des financements

EUROPE : 268 310 €  
ETAT : 152 449 €  
Cap l'Orient : 140 279 €  
Conseil Régional : 70 127 €  
Conseil Général : 70 100 €

### Calendrier de réalisation

Printemps 2003 :  
Livraison du bâtiment

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**Le naufrage du pétrolier Erika le 12 décembre 1999 et les dégazages illicites effectués de manière chronique ont des conséquences redoutables pour des milliers d'oiseaux pélagiques en période de crise, et pour des centaines d'oiseaux marins chaque hiver.**

**Par délibération en date du 16 février 2001, le Conseil de Communauté a décidé de pérenniser l'existence d'un centre de soins pour l'avifaune sauvage au Pays de Lorient, en réalisant un bâtiment d'accueil.**

**Une étude de faisabilité a été confiée à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), qui a effectué l'analyse détaillée de 4 sites potentiels.**

**Le centre de soins aura pour vocation l'accueil, le soin et la réhabilitation de l'ensemble de l'avifaune sauvage. Il sera spécialisé dans le traitement des oiseaux marins victimes des pollutions avec un principe de modularité permettant de faire face aux périodes de crise (marées noires, épizooties). Il offrira un accueil et une information à caractère pédagogique au public, en conformité avec la législation en vigueur et dans le respect de la Charte de l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage.**

### AXE STRATEGIQUE

Maîtrise des pressions anthropiques  
Valorisation de l'espace côtier

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre d'oiseaux accueillis, soignés, relâchés
- RÉSULTAT : suivi annuel des populations d'avifaune sauvage
- IMPACT : mobilisation des bénévoles, enquêtes auprès du public sensibilisé

#### Actions associées

Programme de réhabilitation du littoral  
Action de sensibilisation " S'EAU S Littoral "



**Objectifs à atteindre**

.Intégrer l'environnement à l'amont des projets,  
 .Renforcer la cohérence entre les politiques économique, sociale et environnementale,  
 .Valoriser la dimension "plaisance" de Cap l'orient

**Finalité(s)**

.Environnementale  
 .Economique  
 .Renforcement des maillages organisationnels  
 .Communication

**Type de territoires concernés**

.Littoral

**Fonction stratégique**

.Correction des atteintes  
 .Prévention des irréversibilités

## 9 Renforcement de l'insertion environnementale des ports de plaisance

**Porteurs de projets**

ETAT, Conseil Régional, Conseil Général, Cap l'Orient et communes concernées, AUDELOR, SELLOR

**Partenaires associés**

DDE Service Maritime, Association des ports de Plaisance de Bretagne, SEM de Keroman, Mission BSM, CCI, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

**Coût de l'opération**

Etude sur l'insertion environnementale des ports de plaisance: 45 735 €  
 Programme de travaux : coût à déterminer

**Origine des financements**

EUROPE, ETAT, ADEME, Conseil Régional, Conseil Général, Cap l'Orient

**Calendrier de réalisation**

2002 : Lancement de l'étude "Insertion Environnementale"

2003-2006 : Programme de travaux

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

Le développement de la plaisance constitue un enjeu touristique et économique important, et génère de multiples demandes d'extensions des installations portuaires dans les différentes communes du Pays de Lorient. Ces divers projets ont un impact sur l'espace maritime et ses différents usages, et sur les milieux et les paysages qui le caractérisent.

Cap l'Orient et ses partenaires ont engagé une démarche globale dont l'objectif est d'aboutir à la réalisation d'un schéma de développement des équipements de plaisance, s'appuyant sur les spécificités de chaque site, dans un souci de complémentarité des installations. Un programme d'études a été élaboré, il vise à effectuer une analyse multicritères et mobilise des compétences pluridisciplinaires; les grands axes de ce programme se définissent comme suit :

- Bilan de l'offre et de la demande et perspectives de développement
- Contexte physique de chaque équipement
- Potentiel écologique et impacts des équipements sur les milieux
- Positionnement de chaque équipement et développement économique par rapport à l'ensemble
- Insertion environnementale des ports de plaisance en matière d'aménagement et de gestion
- Synthèse et définition d'un Schéma de Cohérence des Equipements Portuaires de Plaisance.

L'étude " Insertion environnementale " comporte 2 volets :

- Un volet " aménagement " abondant notamment :
  - les techniques de stationnement des bateaux à terre,
  - les techniques douces d'aménagement d'équipements de plaisance,
  - l'utilisation de matériaux respectant l'environnement.
- Un volet " gestion environnementale " concernant :
  - la collecte sélective et le traitement des déchets,
  - la gestion des eaux usées, liquides polluants, eaux de ruissellement des aires techniques ou de carénage,
  - la prévention contre les pollutions, les opérations de sensibilisation et d'éducation.

Un groupe de pilotage associant l'ensemble des acteurs concernés assurera le suivi du programme d'étude.

**AXE STRATEGIQUE**

Maîtrise des pressions anthropiques  
 Valorisation de l'espace côtier

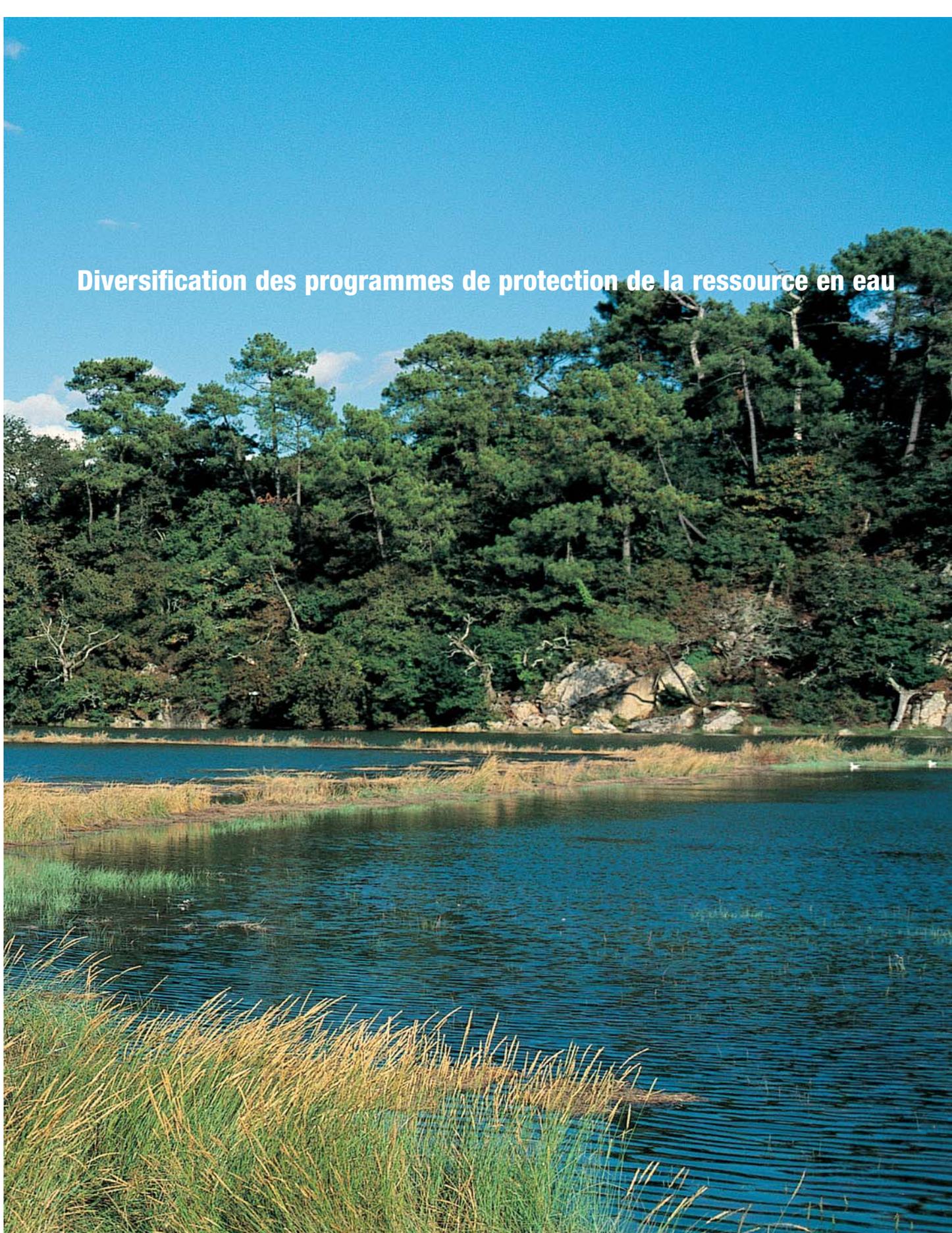
**Indicateurs de**

- RÉALISATION : type de documents produits
- RÉSULTAT : conduite collective des travaux
- IMPACT : prise en compte des préconisations

**Actions associées**

Sphère maritime

## Diversification des programmes de protection de la ressource en eau



- 10** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Blavet
- 11** Stratégie environnementale sur le bassin versant du Scorff
- 12** Protection des milieux aquatiques et promotion d'un environnement de qualité dans le bassin versant du Ter

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
<ul style="list-style-type: none"> <li>.Protéger la ressource et les milieux aquatiques</li> <li>.Protéger les zones naturelles et les paysages</li> <li>.Limiter l'impact des aménagements</li> <li>.Assurer une gestion globale, cohérente et pérenne des espaces et des milieux</li> <li>.Assurer une meilleure protection contre les crues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Amélioration de la qualité des eaux de surface pour l'alimentation en eau potable</li> <li>.Préservation et mise en valeur du patrimoine écologique</li> <li>.Développement des activités de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Littoral</li> <li>.Urbain</li> <li>.Rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Correction des atteintes</li> <li>.Prévention des pollutions</li> <li>.Innovation</li> </ul>

## 10 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du BLAVET (SAGE Blavet)

### Porteurs de projets

SAGE Blavet (CLE), ETAT, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils Généraux 22 et 56, Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

Chambres consulaires, Associations locales

### Coût de l'opération

Animation du SAGE :  
 Agence de l'Eau : 30%  
 Conseil Régional : 30%  
 Conseil Général 22 : 20%  
 Conseil Général 56 : 20%

### Origine des financements

Etudes :  
 Agence de l'Eau : 50%  
 ETAT : 20%  
 Conseil Régional : 10% -  
 Conseil Général 22 : 10% -  
 Conseil Général 56 : 10%

### Calendrier de réalisation

2000/2001 : Etat des lieux

2002/2003 : Préconisations de gestion

fin 2003/début 2004 :  
 Approbation du SAGE

2004 et années suivantes :  
 Mise en œuvre et suivi

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le SDAGE Loire - Bretagne, entré en vigueur le 1er décembre 1996, fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau pour les 10 à 15 années à venir.

Le SAGE Blavet, qui concerne 109 communes, doit affiner ces orientations à l'échelle du bassin versant et proposer la mise en œuvre d'actions. Il s'intéresse à tous les milieux aquatiques, superficiels ou souterrains, d'eaux douces, d'eaux saumâtres ou d'eaux marines.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SAGE Blavet sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) mise en place en avril 1999 par le représentant de l'Etat (Préfet du Morbihan) et constituée de 3 collèges représentants :

- les collectivités territoriales (50% des membres, soit 24 sièges),
- les usagers et utilisateurs (25% des membres, soit 12 sièges),
- l'Etat et ses établissements publics (25% des membres, soit 12 sièges).

7 commissions de travail ont été mises en place pour accompagner la démarche d'élaboration du SAGE :

- commission ressources, utilisation de l'eau et régime hydraulique
- commission qualité des eaux
- commission patrimoine naturel
- commission protection contre les crues
- commission zone estuarienne
- commission communication
- groupe de travail Guerledan.

Ces commissions ont un rôle de proposition et de concertation locale dans le cadre des grandes orientations définies par la CLE à l'échelle du bassin versant.

Sur chacun des thèmes abordés sera entrepris :

- un bilan des connaissances et des données,
- une évaluation des enjeux locaux aboutissant à la définition des objectifs de gestion,
- des propositions d'actions.

La Communauté d'Agglomération est concernée pour un siège au titre du premier collège.

L'eau, élément structurant et identitaire, tient une place importante dans l'organisation urbaine du Pays de Lorient autour de la rade, des sites fluviaux et du littoral. Elle constitue le support des activités portuaires, et la ressource des activités touristiques, de loisirs, de pêche ou d'aquaculture.

Reconquérir une eau de qualité représente un enjeu essentiel pour le Pays de Lorient, tant du point de vue de la santé publique, que pour le développement des activités économiques et touristiques.

### AXE STRATEGIQUE

Reconquête de la qualité de l'eau

#### Indicateurs de

- IMPACT : amélioration de la qualité de l'eau, des milieux et de la biodiversité

#### Actions associées

Sphère rurale, zone estuarienne, actions de sensibilisation et de communication



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Protéger la ressource et les milieux aquatiques .Lutter contre l'érosion des sols .Protéger les zones naturelles ayant une fonction épuratrice .Limiter l'impact des aménagements .Assurer une gestion globale, cohérente et durable des espaces et des milieux	.Amélioration de la qualité des eaux de surface pour l'alimentation en eau potable .Préservation et mise en valeur du patrimoine écologique et paysager .Développement des activités de tourisme et de loisirs	.Urbain .Rural	.Protection de la santé publique .Prévention des pollutions .Innovation

## Stratégie environnementale sur le bassin versant du Scorff

# 11

### Porteurs de projets

Syndicat du bassin versant du Scorff

### Partenaires associés

Cap l'Orient et communes concernées, Chambre d'Agriculture 56, Acteurs socioprofessionnels, Associations locales, Bureaux d'études

### Coût de l'opération

3 872 205 € sur 5 ans

### Origine des financements

ETAT, Europe, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère, Syndicat Départemental de l'Eau, Cap l'Orient

### Calendrier de réalisation

1998/2003

Programme à renégocier en 2003, dans le cadre du rapport d'étape du Contrat de Plan Etat-Région

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Mobilisé depuis plusieurs années pour la préservation de l'environnement sur son territoire de compétence, le Syndicat du bassin versant du Scorff, créé en 1975, a pour priorité de protéger et de restaurer la qualité des eaux du Scorff.

C'est un enjeu majeur pour ce bassin versant qui alimente en eau potable l'équivalent de 120 000 habitants (5 millions de m3 prélevés par an), soit 19% de la population du Morbihan.

Il s'agit de pérenniser et de renforcer les opérations engagées, et de mettre en œuvre de nouveaux programmes visant à relever le défi de la reconquête de la qualité des eaux, des sols et des paysages.

Ce projet s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Réduction des pollutions d'origine agricole

Axe 2 : Aménagement et gestion de l'espace

Axe 3 : Réduction des pollutions phytosanitaires non agricoles (collectivités, services routiers, particuliers)

Axe 4 : Animation, coordination, évaluation.

Un programme global, cohérent et incitatif, établi sur la base d'une thématique de préservation des eaux continentales et maritimes, se positionne dans la lignée des concepts de gestion durable des ressources, de solidarité entre les différents territoires (littoral / urbain / rural), et vise à dépasser les conflits d'usage et à évoluer d'une logique de moyens, à une garantie de résultats.

### AXE STRATEGIQUE — Reconquête de la qualité de l'eau

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : modification des pratiques agricoles et non agricoles
- RÉSULTAT : NO3, pesticides, qualité générale, phosphates, IBG
- IMPACT : amélioration de la qualité des eaux, des milieux et de la biodiversité

#### Actions associées

Sphère rurale, zone estuarienne, actions de sensibilisation et de communication



**Objectifs à atteindre**

. Limiter l'impact des aménagements et renforcer leur acceptabilité paysagère  
 . Réduire les rejets d'eaux usées domestiques et les arrivées d'eau pluviales d'origine urbaine  
 . Protéger la ressource et les milieux aquatiques ; Les gérer de manière globale et pérenne  
 . Protéger les zones naturelles et les paysages  
 . Assurer une gestion globale, cohérente et pérenne des espaces agricoles

**Finalité(s)**

. Intégration du management environnemental dans l'aménagement des ZA  
 . Gestion des eaux pluviales  
 . Reconquête de la qualité de l'eau  
 . Maintien des espaces paysagers de qualité

**Type de territoires concernés**

. Urbains  
 . Ruraux

**Fonction stratégique**

. Correction des atteintes  
 . Prévention des pollutions  
 . Innovation

# 12 Protection des milieux aquatiques et promotion d'un environnement de qualité dans le bassin versant du Ter

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient et communes concernées, Associations Den Dour Douar et Eau et Rivières de Bretagne

**Partenaires associés**

Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, ODEM, Fédération de Pêche, Associations locales, CCI, Artisans, Entreprises

**Coût de l'opération**

Diagnostic environnemental et préconisations de gestion : 38 112 €

**Origine des financements**

A définir ultérieurement

**Calendrier de réalisation**

2001/2002 : Etude

à partir de 2003 : Mise en œuvre

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

Dans la continuité des réflexions engagées sur l'entrée Ouest de l'agglomération et pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il est proposé de réfléchir à la protection des milieux aquatiques et à la promotion d'un environnement de qualité dans la vallée du Ter, avec pour objectif d'associer développement économique et respect des milieux, notamment lors de l'implantation des zones d'activités.

Pour cela, la présence de zones fragiles à protéger (zones humides, cours d'eau, prairies...) et d'éléments paysagers à conserver ou à développer (haies, talus...) est à prendre en compte. En effet, l'aménagement des zones d'activités doit notamment prévoir la réduction des zones imperméabilisées, au profit de l'utilisation de revêtements perméables. De même, les écoulements d'eaux pluviales doivent passer par des bacs de rétention.

La réalisation de cette action nécessite un partenariat entre la communauté d'agglomération, la sphère associative et les agriculteurs.

Cette opération portera sur :

- la qualité et l'entretien des cours d'eau,
- la préservation des zones humides et des prairies,
- l'aménagement de talus ayant un rôle paysager mais aussi dans l'écoulement des eaux.

Pour cela il faudra :

- réaliser un état des lieux (frayères à truites, taux de pesticides et de nitrates, ...)
- définir les zones à protéger par des talus (qualité paysagère, étude hydraulique)
- définir un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et d'aménagement paysager.

Le travail sera effectué en deux phases :

1. Diagnostic environnemental, économique et social du bassin versant
2. Préconisations de gestion.

Les modalités de réalisation de l'étude implique la constitution d'un groupe de travail spécifique, comprenant les porteurs du projet et les partenaires associés.

**AXE STRATEGIQUE**

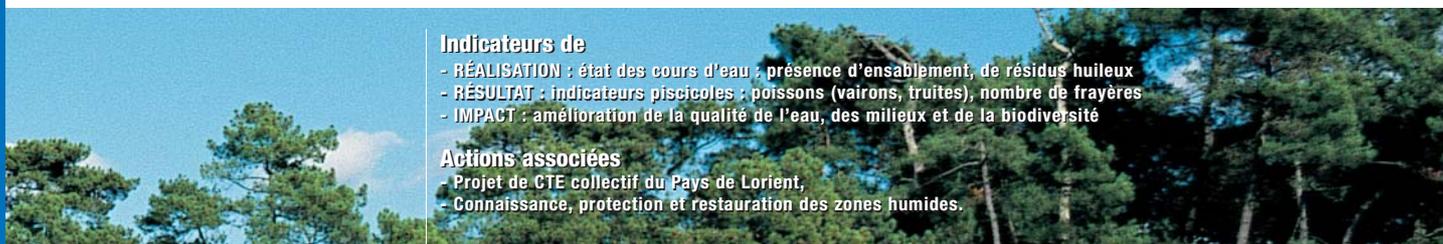
Reconquête de la qualité de l'eau

**Indicateurs de**

- RÉALISATION : état des cours d'eau ; présence d'ensablement, de résidus huileux
- RÉSULTAT : indicateurs piscicoles ; poissons (vairons, truites), nombre de frayères
- IMPACT : amélioration de la qualité de l'eau, des milieux et de la biodiversité

**Actions associées**

- Projet de CTE collectif du Pays de Lorient,
- Connaissance, protection et restauration des zones humides.



## Maintien des usages agricoles de l'espace et mutation des pratiques



- 13** Etude de faisabilité pour « la mise en application de cahiers des charges pour une agriculture durable »
- 14** Projet de C.T.E. collectif du Pays de Lorient
- 15** Approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux
- 16** Généralisation de l'interdiction des Organismes Génétiquement Modifiés dans les communes de Cap l'Orient

**Objectifs à atteindre**

.Accompagner la mutation des activités agricoles  
 .Répondre aux exigences du marché de la restauration collective publique

**Finalité(s)**

.Environnementale : promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'eau, des sols, des paysages  
 .Economique : ouverture d'un marché pour les agriculteurs, développement de filières de qualité  
 .Sociale : favoriser les relations ville-campagne, permettre une nouvelle contractualisation entre le monde agricole et la collectivité, réconcilier agriculteurs et consommateurs

**Type de territoires concernés**

.Pays de Lorient  
 .Bassin versant du Scorff

**Fonction stratégique**

.Correction des atteintes  
 .Prévention des pollutions  
 .Innovation

# 13 Etude de faisabilité : mise en application de cahiers des charges pour une agriculture durable

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient,  
 Syndicat du bassin du Scorff,  
 Communes concernées,  
 Réseau Agriculture Durable

**Partenaires associés**

Chambre d'agriculture,  
 CIVAM du Morbihan,  
 GAB 56,  
 Réseau Cohérence,  
 Associations locales

**Coût de l'opération**

Etude de faisabilité :  
 38 112 €

**Origine des financements**

Cap l'Orient, FEOGA (MAE),  
 ETAT, REGION

**Calendrier de réalisation**

2002 : Etude de faisabilité  
 2003-2006 : Préconisations

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

Les agriculteurs touchés par de nombreuses crises (vache folle, fièvre aphteuse, poulet à la dioxine) subissent des traumatismes économiques et psychologiques graves. A cela s'ajoute une méfiance des consommateurs de plus en plus prononcée à l'égard de leur alimentation.

Dans ce contexte, certaines collectivités locales (dont 3 du Pays de Lorient) ont fait évoluer les cahiers des charges des appels d'offres en restauration collective en obligeant les fournisseurs à leur livrer des produits exempts d'OGM.

Par ailleurs, des réalisations concrètes fonctionnent déjà dans certains établissements avec des menus composés d'aliments biologiques. Ces produits ne sont pas forcément issus des territoires environnants et ne permettent pas obligatoirement à des agriculteurs de la région considérée de mieux valoriser leurs produits.

Des cahiers des charges proposant une approche globale de l'exploitation et engageant les agriculteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de l'eau, des sols, des paysages et de la biodiversité existent déjà, en agrobiologie, en « agriculture durable » (intermédiaire entre le bio et le conventionnel), pour la viande bovine, le porc, le lait, les céréales,... Ils sont peu appliqués pour l'instant à l'échelle du territoire mais la mise en place de mesures incitatives (CTE et autres) devraient entraîner le processus de reconversions nécessaires.

La mise en œuvre à grande échelle d'une telle politique nécessite au préalable la réalisation d'une étude de faisabilité qui permettra d'aborder les points suivants :

- Proposer des cahiers des charges « agriculture durable » intermédiaires entre le bio et le conventionnel
- Identifier les agriculteurs du Pays de Lorient et du bassin versant du Scorff susceptibles de répondre à ces cahiers des charges et à ceux des produits de la restauration collective
- Identifier les agriculteurs qui seraient prêts à faire évoluer leurs pratiques pour répondre à ces cahiers des charges
- Analyser les coûts de reconversion nécessaires
- Rechercher dans les mesures actuelles du CTE Morbihan (obligatoires et optionnelles) celles qui permettraient d'appliquer des critères relatifs aux cahiers des charges
- Etudier la faisabilité pour une collectivité d'abonder des financements hors CTE et / ou hors MAE
- Définir un protocole de partenariat entre la collectivité et les agriculteurs intéressés
- Proposer un planning de reconversion vers une agriculture durable, à court, moyen et long terme.

**AXE STRATEGIQUE** ————— **Reconquête de la qualité de l'eau****Indicateurs de**

- RÉALISATION : nombre d'agriculteurs intéressés par la démarche
- RÉSULTAT : nombre de contrats
- IMPACT : courbes de nitrates, pesticides

**Actions associées**

- Projet de CTE collectif du Pays de Lorient
- Approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Maintenir une activité économique dynamique et diversifiée .Protéger l'environnement et les paysages .Développer la communication et la solidarité entre les agriculteurs et les consommateurs (et différents acteurs)	.Economiques .Environnementale .Sociale	.Littoral .Rural .Urbain	.Corrections des atteintes .Prévention des pollutions .Innovation

## Projet de C.T.E. collectif du Pays de Lorient

# 14

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées, CA 56, ETAT

### Partenaires associés

Syndicat du Scorff, SAGE Blavet, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

### Coût de l'opération

A définir

### Origine des financements

Cap l'Orient, FFCTE (Ministère de l'Agriculture)

### Calendrier de réalisation

2002-2007

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le Contrat Territorial d'Exploitation est un engagement signé pour 5 ans par l'exploitant et l'Etat. L'agriculteur construit un projet d'exploitation qui lui permettra de mettre en œuvre des actions concourant à élargir la fonction de son exploitation au-delà de ses activités traditionnelles pour répondre à des enjeux environnementaux et économiques.

La mise en place d'un C.T.E. collectif, permet à l'agriculteur d'obtenir un financement majoré de la part de l'Etat. Le CTE collectif répond aux spécificités territoriales du Pays de Lorient, notamment celles liées à la proximité d'une agglomération et à l'existence d'espaces naturels sensibles.

Les thèmes d'actions du C.T.E. collectif :

#### 1. Volet économique :

- contrecarrer les effets de la pression foncière
- favoriser la diversification (circuits courts, agritourisme, agriculture biologique, agriculture durable)
- favoriser l'emploi et les démarches de qualification de la production
- accroître la communication.

#### 2. Volet environnement :

- améliorer la qualité de l'eau
- aménager les espaces ruraux et bâtis, valoriser les paysages et respecter les espaces naturels
- soutenir des actions prévues dans les espaces NATURA 2000
- gérer et valoriser les déchets agricoles et urbains.

Conditions de faisabilité :

Le C.T.E. n'étant pas obligatoire, la réussite du C.T.E. collectif dépend de la mobilisation des agriculteurs du Pays de Lorient, et donc de leur association à sa conception et sa mise en œuvre.

### AXE STRATEGIQUE

Maintien des usages agricoles et mutation des pratiques  
Reconquête de la qualité de l'eau

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de CTE signés
- RÉSULTAT : évolution du nombre d'exploitations, du nombre d'actifs agricoles et des projets de diversification
- IMPACT : quantités des actifs naturels, valeur ajoutée de l'exploitation, pérennité des espaces agricoles, opérations de communication

#### Actions associées

Sphère rurale



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Accompagner les mutations des activités agricoles	.Environnementale : développer les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement .Economique : favoriser la diversification de l'activité agricole et ouvrir les marchés de la vente directe	.Littoral .Rural .Urbain	.Correction des atteintes

## 15 Approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, GAB 56, Réseau Cohérence

### Partenaires associés

Chambre d'Agriculture, A définir

### Coût de l'opération

A définir

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

2001-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La Ville de Lorient et l'université ont ouvert l'approvisionnement de leur restauration aux produits issus de l'agriculture biologique, respectivement aux rythmes de deux repas par mois et un repas par jour.

Dans le cadre de la démarche « Agriculture du Pays de Lorient », la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a engagé une action pour favoriser l'approvisionnement de la restauration collective par des produits biologiques locaux.

Elle a, dans un premier temps, mis en relation la restauration collective de la Ville de Lorient et le Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan (GAB 56).

Cela s'est traduit par un protocole d'accord entre la Ville de Lorient et le GAB, missionnant ce dernier sur plusieurs axes :

- organisation de l'approvisionnement local et de sa traçabilité en s'appuyant sur les réseaux de production régionaux
- formation des cuisiniers
- sensibilisation des scolaires

Il s'agit donc, dans le cadre de la Charte pour l'environnement, de reproduire ce type de partenariat avec les autres communes de la Communauté d'agglomération, afin de développer le marché et la production de produits biologiques au sein du Pays de Lorient.

Pour favoriser cette action, il est important de s'appuyer sur la mobilisation des agriculteurs biologiques regroupés au sein de la démarche « Agriculture du Pays de Lorient ». Par ailleurs, la mise en place d'un CTE collectif Pays de Lorient pourra soutenir financièrement les reconversions d'exploitations vers l'agriculture biologique.

### AXE STRATEGIQUE

Maintien des usages agricoles de l'espace et mutation des pratiques  
Reconquête de la qualité de l'eau

### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de communes adhérant à la démarche d'approvisionnement
- RÉSULTAT : nombre d'agriculteurs concernés
- IMPACT : nombre de repas servis / satisfaction des consommateurs

### Actions associées

Sphère rurale



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Développer les actions locales exemplaires portant sur l'environnement	.Environnementale : application du principe de précaution .Economique : assurer la diversité de filières, développement de filières de qualité .Sociale : réponse concrète à une forte demande de la population .Pédagogique : exemplarité	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention

## Généralisation de l'interdiction des Organismes Génétiquement Modifiés dans les communes de Cap l'Orient

# 16

### Porteurs de projets

Cap l'Orient, Communes, Réseau Cohérence (dépôt d'un dossier type)

### Partenaires associés

Associations locales

### Coût de l'opération

Formalisation de la demande auprès des fournisseurs, pas de budget spécifique

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

2002 et suivi annuel

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

De nombreuses communes de l'Ouest, dont quatre de Cap l'Orient (Guidel, Lorient, Ploemeur, Quéven) ont déjà interdit l'utilisation des OGM dans leurs cantines. Cette démarche dynamique oblige les fournisseurs à montrer que leurs produits sont exempts d'OGM et, le cas échéant, à les remplacer.

Deux actions sont à mener :

#### 1. Interdire les OGM dans la restauration collective publique :

La mise en œuvre d'un tel projet repose sur un document synthétisé par le réseau Cohérence et contenant entre autres éléments :

- une fiche synthétique sur les OGM,
- le compte-rendu des délibérations du conseil municipal de Lorient excluant du marché de la cuisine centrale les OGM,
- une lettre du ministère de l'agriculture et de la pêche précisant la réglementation concernant l'étiquetage des denrées dérivées de plantes génétiquement modifiées,
- un document de la ville de Lorient qui, au-delà de l'interdiction des OGM, exige des fournisseurs une attestation de laboratoire garantissant que leurs produits ne contiennent pas de nutriments et de fragments d'ADN issus de plantes génétiquement modifiées.

#### 2. Interdire la culture des plantes génétiquement modifiées sur le territoire de Cap l'Orient :

En application du principe de précaution, chaque commune de Cap l'Orient peut prendre un arrêté municipal interdisant ce type de culture.

### AXE STRATEGIQUE

Maintien des usages agricoles de l'espace et mutation des pratiques

#### Indicateurs de

- RÉALISATION / RÉSULTAT : nombre de communes exigeant l'interdiction des OGM
- IMPACT : communication de ces communes et de la CAPL sur le sujet, retour de la population (feed back)

#### Actions associées

- Projet de CTE collectif du pays de Lorient
- Approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux





- 17 Programme de valorisation et de traitement des déchets ménagers  
 18 Mise en place des collectes sélectives chez l'habitant

**Objectifs à atteindre**

.Développer la valorisation des déchets

**Finalité(s)**

.Environnementale, avec des installations de traitement et de valorisation des déchets confinées et intégrées dans l'environnement.  
 .Economique, avec le développement de technologies nouvelles de traitement des déchets, avec la participation des entreprises locales aux travaux liés à l'activité de valorisation et de traitement de déchets et la création d'emplois  
 .Renforcement des maillages organisationnels, entre les prestataires de collecte, les pouvoirs publics, les unités de tri et de traitement, les utilisateurs de produits traités, recyclés.

**Type de territoires concernés**

.Littoral  
 .Urbain  
 .Rural

**Fonction stratégique**

.Innovation

# 17 Programme de valorisation et traitement des déchets ménagers

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient et communes

**Partenaires associés**

Conseil Général,  
 ECO EMBALLAGES,  
 ADEME,  
 GIRUS

**Coût de l'opération**

2 439 184 € pour le centre de tri,  
 8 537 145 € pour les deux unités compostage et stabilisation

**Origine des financements**

Europe,  
 ADEME,  
 Conseil Général,  
 Cap l'Orient

**Calendrier de réalisation**

-Centre de tri :  
 octobre 2001 : construction  
 septembre 2002 : exploitation

-Unités de traitement des bio-déchets et de stabilisation des ordures ménagères :  
 début 2003 : construction  
 fin 2004 : exploitation

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

**Le centre de tri est dimensionné pour accueillir les déchets recyclables secs des 19 communes de la Communauté. Sa capacité lui permet d'accueillir de nouvelles collectivités dans le futur soit 11 000 tonnes / an.**

**Propriété de Cap l'Orient, exploité par un prestataire, il doit accueillir les journaux-revues-magazines collectés en apport volontaire, les emballages secs (bouteilles et flacons plastiques, boîtes aluminium, acier, cartonnettes et briques alimentaires) collectés au porte-à-porte.**

**Chaque type de flux trié est pris en charge par les filières de recyclage, selon le contrat ECO EMBALLAGES. Le verre également collecté par apport volontaire est pris en charge directement par la filière de valorisation.**

**L'unité de compostage accueille les déchets verts et les biodéchets. Après broyage, maturation dans une enceinte fermée, criblage, le compost est stocké. Un travail d'étude préalable doit être entrepris pour développer un comité local réunissant différents acteurs assurant tout au long de l'année une utilisation du compost ainsi fabriqué.**

**L'unité de stabilisation accueille les ordures ménagères résiduelles. Après un vieillissement accéléré, en milieu clos, et la récupération des jus et gaz issus de la fermentation et de la dégradation, elles sont broyées et enfouies dans un centre d'enfouissement technique, dans le respect de la loi qui n'autorise, à partir de juillet 2002, que l'enfouissement des ordures ménagères stabilisées.**

**AXE STRATEGIQUE** ——— Gestion des déchets**Indicateurs de**

- RÉALISATION : réalisation des projets
- RÉSULTAT : tonnages traités par type de matière
- IMPACT : diminution des déchets bruts enfouis, développement de la valorisation matière

**Actions associées**  
Collectes sélectives

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Réduire à la source la production .Développer la valorisation	.Environnementale:réduire l'impact des déchets sur l'environnement et maintenir la qualité de cadre de vie .Economique : technologies nouvelles de traitement, participation des entreprises locales aux travaux liés à l'activité de traitement de déchets .Renforcement des maillages organisationnels .Information	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention des irréversibilités

## Mise en place des collectes sélectives chez l'habitant

# 18

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes,  
ADEME,  
Conseil Général

### Partenaires associés

ECO EMBALLAGE

### Coût de l'opération

9 146 941 €  
(matériel lié à la collecte en porte-à-porte ainsi qu'en apport volontaire et la prestation de collecte)

### Origine des financements

Europe,  
ADEME,  
Conseil Général,  
ECO EMBALLAGES,  
Cap l'Orient

### Calendrier de réalisation

2001 : Collecte sélective Apport Volontaire (548 conteneurs verre, 400 conteneurs journaux-magazines, 48 parcs bouteilles plastiques)

2002 : Collecte sélective au Porte-à-Porte (mise en place effective)

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Les déchets ménagers sont composés en majorité d'emballages, de restes alimentaires. Actuellement, ceux-ci se retrouvent mélangés dans les poubelles. La collecte sélective doit permettre de valoriser la plus grande partie des déchets pour les réduire à l'état de résidus.

La première étape a permis de créer 9 déchetteries, sur le territoire de la Communauté, de développer l'implantation de conteneurs à verre, à journaux – magazines et de parcs à bouteilles et flacons plastiques pour l'apport volontaire.

La deuxième étape est le développement de la collecte sélective chez l'habitant avec la répartition en 3 flux des ordures ménagères : les emballages secs, les bio-déchets et les ordures ménagères résiduelles. Mise en place d'un système d'incitation au tri et d'un contrôle d'efficacité.

Chaque catégorie de déchets est ensuite traitée spécifiquement par les filières de recyclage pour les emballages ou valorisée en compost pour les bio-déchets ou encore stabilisée et enfouie pour les ordures ménagères résiduelles.

### AXE STRATEGIQUE

### Gestion des déchets

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : les coordinateurs, les ambassadeurs de tri, les rippeurs
- RÉSULTAT : tonnages traités et aides versées par ECO EMBALLAGES
- IMPACT : quantité et qualité des gisements collectés

#### Actions associées

Gestion des déchets, campagnes de sensibilisation et d'information sur la réduction des déchets à la source





## Renforcement des modes de transport et de déplacement alternatifs à la voiture



- 19** Transport collectif en site propre
- 20** Création d'une agence de l'éco-mobilité
- 21** Programme véloroutes/voies vertes
- 22** Itinéraires vélos structurants
- 23** Chemins de randonnées pédestres
- 24** Cartographie des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Améliorer l'efficacité du réseau de Transport Collectif	.Economique: permet une meilleure relation entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## 19 Transport collectif en site propre

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

ETAT,  
ADEME,  
Conseil Régional,  
Conseil Général

### Coût de l'opération

16 007 146 €

### Origine des financements

Europe,  
Etat,  
Région,  
Département,  
Cap l'Orient,  
Communes de Lorient  
et Lanester

### Calendrier de réalisation

2000-2001 : Phase projet

2002 : Phase concertation

2003-2004 : Phase travaux

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La création d'un site propre bus entre les centres de Lorient et Lanester, via un franchissement du Scorff à créer, participe à l'efficacité de la quasi totalité des lignes de réseaux qui l'emprunteront tout ou partie.

Action majeure du Plan de Déplacements Urbains, ce projet est destiné créer les conditions d'une concurrence réelle entre les transports collectifs et la voiture particulière, en offrant des conditions de circulation privilégiées aux premiers, dans la zone urbaine où la pression du trafic augmente chaque année.

En effet, la mise en œuvre du PDU passe par une démarche partenariale destinée à créer une synergie en rendant cohérent l'ensemble des actions favorisant une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**AXE STRATEGIQUE** ——— Renforcement des modes de transport collectif et alternatifs



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : conduite à son terme de l'aménagement
- RÉSULTAT : trafic sur équipement
- IMPACT : évolution du trafic automobile

#### Actions associées

Ecologie urbaine – Cadre de vie

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Optimiser les modes de transports alternatifs	.Environnementale .Renforcement des maillages sociaux	.Littoral .Urbain .Rural	.Correction des attentes .Innovation

## Création d'une agence de l'écomobilité

# 20

### Porteurs de projets

Cap l'Orient

### Partenaires associés

Autorités organisatrices,  
Transporteurs,  
Associations,  
ADEME

### Coût de l'opération

A définir

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

2001 : Ouverture de la boutique  
« Transports et Déplacements »

2002-2003 : Développement

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Une des propositions du Plan de Déplacements Urbains est de rechercher en alternative à l'excès d'automobile, un " système déplacement " intégrant tous les modes: marche, vélo, transports collectifs (urbain, interurbain, bateau, TER ...) taxi, covoiturage, location de voiture...

Pour assurer la promotion, organiser concrètement les complémentarités, les intégrations tarifaires, l'animation commerciale, il est nécessaire d'avoir une structure opérationnelle.

La création d'une agence de l'Ecomobilité regroupant les acteurs du déplacement permettra de répondre à l'attente de suivi et de mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains, notamment via l'animation d'un lieu physique, la boutique « Transports et Déplacements ».

## AXE STRATEGIQUE — Renforcement des modes de transport collectif et alternatifs

### Indicateurs de

- RÉALISATION : création de l'agence
- RÉSULTAT : nombre de déplacements par transports alternatifs
- IMPACT : évolution de la qualité de l'air

### Actions associées

Ecologie urbaine – Cadre de vie



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Développer la pratique du vélo de loisirs dans un cadre touristique et dans le respect des espaces naturels	.Environnementale .Économique .Touristique	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## 21 Programme Véloroute / Voies vertes

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, ETAT

### Partenaires associés

DIREN, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat du Scorff, SAGE Blavet, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

### Coût de l'opération

1 067 143 €

### Origine des financements

Europe, ETAT, DIREN, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté, Communes

### Calendrier de réalisation

2002-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

L'itinéraire est le trait d'union entre le Finistère et le grand site Gâves - Quiberon d'une part, et relie la Bretagne intérieure et l'océan via le halage le long de la vallée du Blavet, jusqu'à rejoindre Pontivy. La remontée de la vallée du Scorff permet une liaison avec le Véloparc de Plouay.

Les équipements touristiques de la communauté d'agglomération sont desservis par cet itinéraire qui empreinte en priorité des voies à faible circulation, tout en traversant certaines zones agglomérées.

Le jalonnement de l'ensemble de l'itinéraire en concordance avec le schéma régional assurera la cohérence du projet.

**AXE STRATEGIQUE** ——— Renforcement des modes de déplacement alternatif



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : continuité effective en véloroute
- RÉSULTAT : linéaire d'itinéraires réalisés
- IMPACT : nombre d'usagers par an

#### Actions associées

Ecologie urbaine / Cadre de vie

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Favoriser l'usage du vélo par une densification du réseau viaire	.Environnementale .Économique .Touristique .Cadre de vie	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## Itinéraires vélos structurants

# 22

### Porteurs de projets

A définir

### Partenaires associés

Communes, Communauté, ADEME, Conseil Régional, Conseil Général, Chambre d'Agriculture du Morbihan

### Coût de l'opération

762 245 €, le reste n'est pas chiffrable, tout dépend des travaux de voirie et des acquisitions foncières

### Origine des financements

Europe, ETAT, ADEME, Conseil régional, Conseil Général, Cap l'Orient, Communes

### Calendrier de réalisation

2003-2004-2005-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**Le projet consiste à offrir des conditions favorables pour développer l'usage du vélo, tant dans les déplacements quotidiens que pour les loisirs. Cela passe par des aménagements urbains et des créations de "bouclages" de loisirs reliant l'itinéraire véloroute / voies vertes qui traverse les communes de la communauté.**

**L'ensemble des communes est concerné. Pour établir un schéma cohérent, les PLU devront inclure dans les réserves pour équipements publics, les itinéraires envisagés.**

**Le recensement des itinéraires existants fait l'objet de la carte des itinéraires vélos en cours de création. L'extension du réseau est inclus au projet. La cohérence et la lisibilité seront apportées par le jalonnement.**

**AXE STRATEGIQUE** ——— Renforcement des modes de déplacement alternatifs

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : type et nombre d'aménagement entrepris
- RÉSULTAT : fréquentation des équipements réalisés
- IMPACT : évolution de la pratique du vélo

#### Actions associées

Ecologie urbaine - Cadre de vie



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Densifier le réseau existant et assurer des liaisons inter-communales, dans le respect des espaces naturels et des activités agricoles	.Environnementale .Économique .Touristique	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## 23 Chemins de randonnées pédestres

### Porteurs de projets

A définir

### Partenaires associés

Communes,  
Syndicat du Scorff,  
SAGE Blavet,  
Associations,  
Chambre d'Agriculture  
du Morbihan

### Coût de l'opération

Difficile à estimer,  
dépend des acquisitions à  
envisager non répertoriées  
aujourd'hui  
76 225 €

### Origine des financements

Communauté d'agglomération

### Calendrier de réalisation

2003-2004-2005

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**Le projet a pour objectif de renforcer les possibilités de randonnées pédestres existantes sur les communes de la communauté d'agglomération, et d'assurer des liaisons de randonnées intercommunales.**

**Le recensement des chemins existants est l'outil indispensable pour ce projet.**

**L'étude des extensions à envisager conduira, si nécessaire, à prévoir des réserves pour équipements publics lors des modifications du PLU des communes concernées, ou à négocier avec les propriétaires pour signer des accords officiels de passage.**

**Une harmonisation de la signalisation des chemins apporterait une cohérence à l'ensemble.**

**AXE STRATEGIQUE** ——— Renforcement des modes de déplacement alternatifs



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : type et nombre d'aménagements entrepris
- RÉSULTAT : linéaire viabilisé
- IMPACT : évolution de la pratique pédestre

#### Actions associées

Ecologie urbaine - Cadre de vie  
Agritourisme

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Permettre aux habitants de découvrir leur cadre de vie et aux touristes de découvrir les richesses locales.	.Environnementale .Économique .Cadre de vie	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## Cartes des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables

# 24

### Porteurs de projets

Cap l'Orient

### Partenaires associés

Communes,  
Syndicat du Scorff,  
SAGE Blavet,  
Office de Tourisme du  
Pays de Lorient

### Coût de l'opération

45 735 €

### Origine des financements

Communauté d'agglomération

### Calendrier de réalisation

2002 : Itinéraires de  
randonnées cyclables

2003 : Itinéraires de  
randonnées pédestres

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le projet consiste à établir une carte des itinéraires de randonnées pédestres et une carte des itinéraires cyclables de l'ensemble des 18 communes qui composent la communauté d'agglomération. Il passe par le recensement des itinéraires existants.

La cartographie indiquera pour chaque commune les centres d'intérêts et les hébergements.

L'édition d'une carte générale de l'agglomération et des cartes par communes ou groupe de communes permettra de répondre aux attentes des habitants et des touristes.

**AXE STRATEGIQUE** — Renforcement des modes de déplacement alternatifs

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : parution du document
- RÉSULTAT : nombre de documents diffusés
- IMPACT : évolution de la fréquentation des itinéraires

#### Actions associées

Ecologie urbaine - Cadre de vie



## Maîtrise énergétique, promotion des énergies renouvelables, qualité de l'air



- 25 Réalisation d'économies de flux à l'échelle du territoire de la Cap l'Orient
- 26 Recensement et promotion des énergies renouvelables
- 27 Développement du réseau de mesure de la qualité de l'air et diffusion de l'information

**Objectifs à atteindre**

.Diminution des consommations d'énergie et d'eau sur Cap l'Orient  
 .Développement des énergies renouvelables

**Finalité(s)**

.Environnementale : diminution des pollutions et préservation de la ressource  
 .Économique : diminution des charges globales (particuliers et collectivités).  
 .Renforcement des maillages organisationnels : Travailleurs sociaux, milieux associatifs, professionnels et techniques.  
 .Information, communication, sensibilisation

**Type de territoires concernés**

.Ensemble du territoire

**Fonction stratégique**

.Transversalité

# 25 Economies de flux

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient  
 et Ville de Lorient

**Partenaires associés**

Communes, CCAS, HLM, CCI, CA56, ADE, organismes sociaux, éducation nationale, assoc. de consommateurs, assoc. caritatives, assoc. environnementales, ... CAPEB, grossistes, professionnels

**Coût de l'opération**

152 449 € la première année en progressant et augmentant avec les résultats

**Origine des financements**

Agence de l'Eau, C.C.I., D.D.A.S.S., E.D.F., A.D.E.M.E., Conseil Général, D.I.R.E.N., G.D.F., C.A.F., Conseil Régional, D.R.I.R.E., S.M.D.E  
 Adhésions des communes de Cap l'Orient (la plupart de ces organismes participent déjà au financement d'actions sur certaines communes de Cap l'Orient)

**Calendrier de réalisation**

Fonctionnel dès 2002  
 (à la demande de l'A.D.E.M.E.)

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

**La demande d'information sur la diminution des consommations d'énergie et d'eau tant sur le plan écologique qu'économique se fait ressentir auprès des particuliers et des collectivités.**

**Il est nécessaire d'agir simultanément dans les trois domaines qui suivent : sensibilisation et information, conseil et aide technique et énergies renouvelables.**

**Pour l'efficacité du dispositif, il serait souhaitable de regrouper les personnels concernés sur un site unique.**

**Sensibilisation et information**

- Information et démonstration
  - Réponse aux questions techniques spécifiques du public en liaison avec les secteurs conseils aux collectivités et innovations
  - Création d'un point d'information itinérant pour aller à la rencontre des particuliers
  - Public visé : le grand public, les scolaires, le public en difficulté et les collectivités publiques et privées.
- Afin de répondre aux particuliers sur des questions techniques précises, les animateurs devront travailler en étroite collaboration avec les secteurs de conseil technique et d'innovation.**

**Conseil et aide technique**

- Travail sur les bâtiments de la communauté d'agglomération du pays de Lorient et des communes :**
- Diminution des consommations et augmentation du confort des usagers par des réalisations et des propositions techniques innovantes adaptées.
  - Information et sensibilisation des utilisateurs et des personnels

Chaque fois que se sera opportun, les techniciens mettront en œuvre, les expériences développées par le secteur innovation. Ils accompagneront leurs actions par une sensibilisation des usagers en liaison avec le secteur animation.

Toutes ces actions doivent être menées conjointement pour optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement des installations.

**Innovations : énergies renouvelables**

Toutes les innovations développées dans les collectivités sont reproductibles chez le particulier. L'expérience acquise dans les collectivités profitera directement aux particuliers grâce à l'étroite collaboration entre les secteurs animation, conseil et technique.

- Bois énergie : développement de la filière bois énergie : de la production du combustible (déchet bois) à la chaufferie
- Solaire : développement de la filière thermique et photovoltaïque
- Éolien : développement de la filière éolienne
- Géothermie : développement de la filière géothermique
- Eau : récupération des eaux pluviales.

**AXE STRATEGIQUE**

Maîtrise de l'énergie  
 Promotion des énergies renouvelables  
 Qualité de l'air

**Indicateurs de**

- RÉALISATION : Communiquer ce qui est fait via Internet et maison du Développement Durable
- RÉSULTAT : consommations d'énergie et d'eau sur Cap l'Orient
- IMPACT : mesure de pollutions dans l'atmosphère

**Actions associées**

- Ecologie urbaine – Cadre de vie
- Centre de ressources
- Salon – forum sur le développement durable



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Mieux connaître les potentialités du Pays de Lorient .Informers la population et communiquer sur les expériences innovantes	.Economique : gestion économe de l'énergie, gain pour la collectivité et les particuliers, développement de filières locales et d'emplois .Environnementale : mise en avant d'énergies propres et renouvelables .Sociale : mise en œuvre de projets collectifs (éoliennes, chaufferies bois...)	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## Recensement et promotion des énergies renouvelables

26

### Porteurs de projets

Cap l'Orient  
Ville de Lorient  
Association "Nature&Culture"

### Partenaires associés

Communes, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME, DIREN, Collectif "Sortir du nucléaire", AUDELOR, Chambre d'Agriculture 56

### Coût de l'opération

1-Budget études : 170 743 €  
2-Coût d'une journée de visites de sites : 915 € + restauration + transports (base 20 personnes)

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

A partir de 2002

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La consommation d'énergie fossile est une des principales causes de la dégradation de l'environnement. Les gaz favorisant l'effet de serre (CO2, NOx, SO2) proviennent essentiellement de la combustion des carburants fossiles, de l'activité industrielle et de la déforestation.

La France installe 1000 fois moins de panneaux solaires que l'Allemagne et n'est qu'au 12ème rang européen pour l'éolien alors que ses potentiels dans ces deux sources d'énergie sont très grands.

Le Pays de Lorient, particulièrement bien pourvu en vent et en ensoleillement, peut s'intéresser à ces formes d'énergies non polluantes, et en étudier le potentiel.

Une mission d'étude est proposée en 2 étapes :

1. Recensement des énergies renouvelables et analyse du potentiel éolien offshore
  - Analyse des différents types d'énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, éolien (terrestre et offshore), bois – énergie , bio-gaz, géothermie
  - Analyse du potentiel éolien offshore sur le Pays de Lorient (quantification de la ressource – impact sur l'activité de pêche, sur les milieux et sur les paysages)
  - Recensement des expériences innovantes reproductibles en Bretagne
  - Organisation de visites de sites au niveau régional
2. Information sur les énergies renouvelables
  - Présentation concrète des expériences au public (ex. fiches pédagogiques)
  - Organisation des cycles de conférences, d'expositions... (cf. fiche Salon Forum du développement durable)
  - Information sur l'accompagnement de projet et les aides financières potentielles

### AXE STRATEGIQUE

Maîtrise de l'énergie  
Promotion des énergies renouvelables  
Qualité de l'air

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de visites réalisées, fiches pédagogiques, conférences, expositions
- RÉSULTAT : nombre de communes engagées dans la démarche et développement de projets sur les énergies renouvelables
- IMPACT : diversification énergétique

#### Actions associées

- Centre de ressources et salon forum sur le développement durable
- Actions locales exemplaires : Inf'eaubus, journées techniques sur les économies d'eau



**Objectifs à atteindre**

.Amélioration de la qualité de l'air

**Finalité(s)**

.Environnementale, objectifs diminution des émissions de gaz à effet de serre (O3, CO2), diminution de la quantité de particules en suspension entraînant des troubles respiratoires  
 .Renforcement des maillages organisationnels, avec le développement du transport en commun urbain, une nouvelle organisation des déplacements urbains  
 .Information: communication, sensibilisation par maintien de l'indice ATMO

**Type de territoires concernés**

.Littoral  
 .Urbain  
 .Rural

**Fonction stratégique**

.La limitation des déplacements avec les véhicules particuliers en ville  
 .Le développement du covoiturage  
 .Les journées sans voiture pour cause de pics de pollution vont permettre de corriger les atteintes

## 27 Développement du réseau de mesure de la qualité de l'air et diffusion de l'information

**Porteurs de projets**

AIR BREIZH,  
 Cap l'Orient et communes

**Partenaires associés**

ADEME,  
 DRIRE

**Coût de l'opération**

La cotisation à l'association AIR BREIZH est fonction du nombre de stations présentes sur le territoire de la collectivité.  
 Pour Cap l'Orient, elle s'élève à 15 245 €

**Origine des financements**

Le financement des installations est pris en charge par AIR BREIZH, par l'état et l'ADEME.

**Calendrier de réalisation**

Les stations de mesure sont effectives, vont être complétées et leur nombre va augmenter :  
 2001 : Installation d'un deuxième capteur de poussières

Etude en cours pour la mise au point d'un capteur à NH3, 19% des émissions totales de ce gaz proviennent des activités présentes en Bretagne

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

**Cap l'Orient, membre de l'association AIR BREIZH, bénéficie des services de l'association pour deux stations de mesures sur la ville de Lorient. Une première station (située au Centre Technique Municipal) est dotée de 2 analyseurs, NOx, O3. Une deuxième station (installée école Bois Bissonnet) est équipée de 3 analyseurs, NOx, O3, SO2 et d'un capteur à poussières. Les campagnes de mesures des émissions polluantes effectuées permettent de calculer l'indice national de mesure de la qualité de l'air (indice ATMO). Il est déterminé par la plus mauvaise des 4 mesures effectuées (NOx, O3, SO2 et poussières).**

**L'objectif à terme sera donc de développer le réseau de mesure sur l'ensemble du territoire de Cap l'Orient et d'en assurer la communication au travers d'une campagne de diffusion de l'information.**

**Cap l'Orient bénéficiera du soutien de l'ADEME Bretagne, qui s'est fortement impliquée financièrement et techniquement au côté de la DRIRE dans la poursuite de l'extension du réseau de mesure AIR BREIZH afin de répondre aux objectifs de la Loi sur l'Air.**

**Cap l'Orient a été de plus associée à l'élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Cette démarche, qui consiste à dresser un état des lieux des émissions polluantes et formuler des préconisations pour maîtriser les rejets, viendra renforcer le dispositif. Une attention particulière pourra être portée pour le suivi de rejets volatiles d'origine agricole.**

**AXE STRATEGIQUE**

Maîtrise de l'énergie  
 Promotion des énergies renouvelables  
 Qualité de l'air

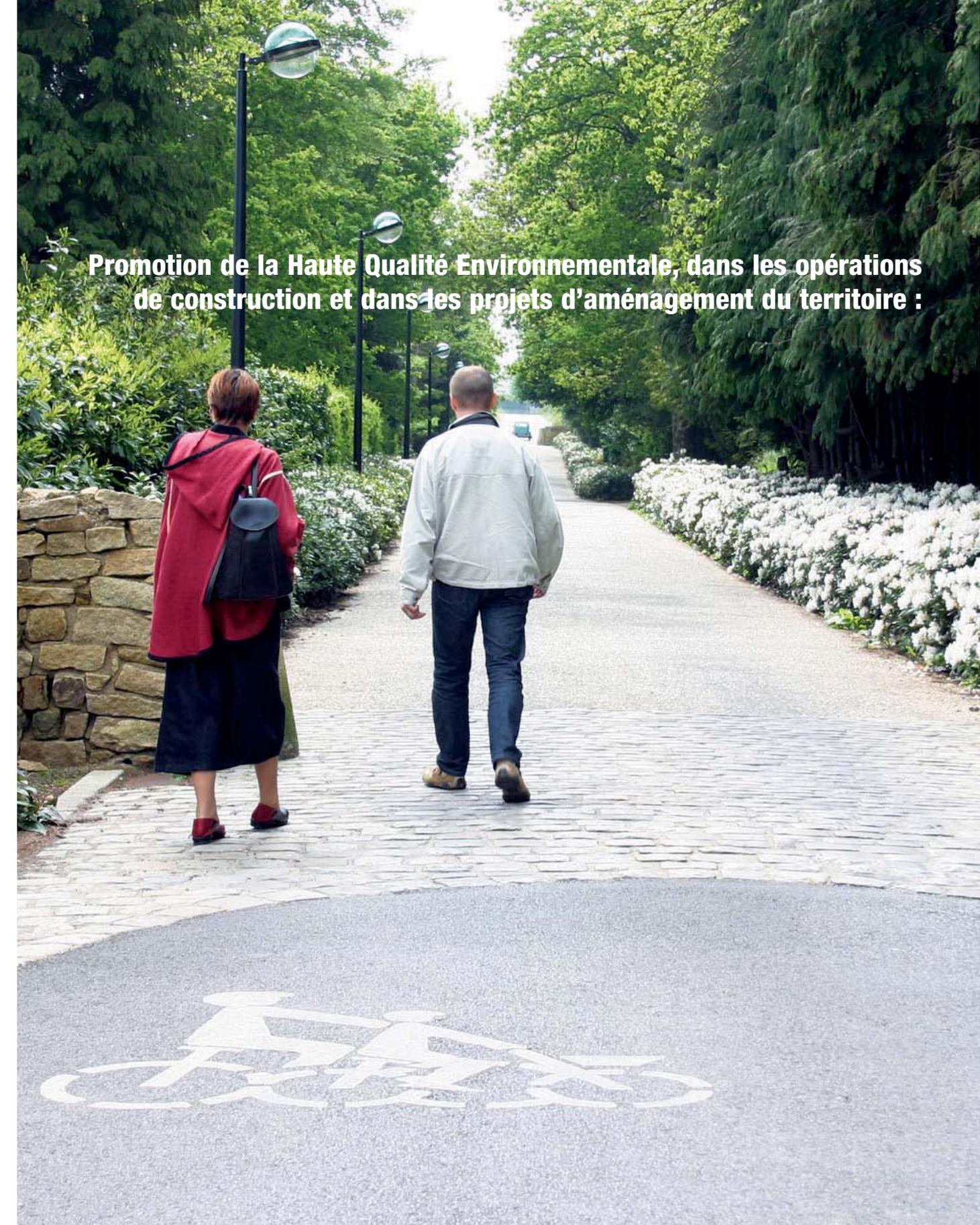
**Indicateurs de**

- RÉALISATION : parution dans les journaux de l'indice ATMO
- RÉSULTAT : évolution de l'indice ATMO
- IMPACT : suivi de la présence des polluants dans l'air

**Actions associées**

Transports / Energie





**Promotion de la Haute Qualité Environnementale, dans les opérations de construction et dans les projets d'aménagement du territoire :**

- 28** Réflexion prospective sur le devenir du Pays de Lorient à l'horizon 2020
- 29** Intégration de préoccupations environnementales et de développement durable dans les Plans Locaux d'Urbanisme
- 30** Développement de la Haute Qualité Environnementale
- 31** Participation à l'opération « Bretagne Qualiparc »
- 32** Prévention des nuisances sonores
- 33** Gestion des risques majeurs

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
<ul style="list-style-type: none"> <li>.Intégrer l'environnement à l'amont des projets</li> <li>.Renforcer la cohérence entre les politiques économique, sociale, et environnementale</li> <li>.Renforcer la transversalité et la coopération public-privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Environnementale</li> <li>.Economique</li> <li>.Renforcement des maillages sociaux</li> <li>.Renforcement des maillages organisationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Littoral</li> <li>.Urbain</li> <li>.Rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Prévention des irréversibilités</li> <li>.Correction des atteintes</li> <li>.Innovation</li> </ul>

## 28 Réflexion prospective sur le devenir du Pays de Lorient à l'horizon 2020

### Porteurs de projets

Syndicat Mixte SCOT,  
Cap l'Orient et communes

### Partenaires associés

ETAT, AUDELOR, CCI, CAF,  
ADIL, GVA, CRISLA, UBS,  
Ville de Lorient,  
BET Futuroouest, Associations  
de Protection de la Nature  
et de l'Environnement

### Coût de l'opération

33 539 €

### Origine des financements

Participation financière de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets Agenda 21 : En juin 2000, Cap l'Orient et ses partenaires, le CRISLA et l'association « Nature & Culture », ont été déclarés lauréats du 2ème appel à projets lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sur les « outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux ».

### Calendrier de réalisation

2001 : Finalisation des scénarios

2002-2006 : Prise en compte dans les documents structurants

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le projet présenté dans ce cadre est issu de la réflexion menée lors de l'élaboration du **Projet d'Agglomération**. Il illustre la notion de « **nouvelle gouvernance** », reposant sur l'appropriation de la politique publique par les citoyens, et dont la finalité est de privilégier la créativité locale.

La mise en oeuvre d'une démarche de réflexion prospective sur le devenir du Pays de Lorient à l'horizon 2020, est engagée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, avec un panel de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs. Les élus du Pays de Lorient sont porteurs de cette réflexion.

Un groupe expert d'une quinzaine de personnes de composition diverse (multiples secteurs d'activités représentés, hommes et femmes, d'âges variés, chacun porteur de points de vue et d'expertises différents) se réunit environ une douzaine de fois, sur des journées entières. Initiés aux outils de réflexion prospective par le cabinet Futuroouest (maître d'oeuvre et animateur du groupe), ils émettent des hypothèses d'évolution, étudient leur probabilité de réalisation, identifient les conditions d'émergence, les conséquences et les implications stratégiques de chacune des variables.

L'objectif est de produire des scénarios d'évolution contrastés, sur la base d'une vision commune et partagée du devenir du territoire.

Le matériau final alimentera les différentes programmations en cours et fera l'objet d'une importante restitution auprès des communes concernées, des partenaires et acteurs socioéconomiques. Il sera également présenté au grand public lors du salon forum du développement durable.

**AXE STRATEGIQUE** — Promotion d'un environnement de qualité

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de réunions et partenaires impliqués
- RÉSULTAT : conduite effective de cette réflexion
- IMPACT : prise en compte dans la gestion de la collectivité

#### Actions associées

Toute action de la Charte



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Intégrer l'environnement à l'amont des projets .Renforcer la cohérence entre les politiques économique, sociale, et environnementale	.Environnementale .Economique .Renforcement des maillages sociaux .Renforcement des maillages organisationnels	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention des irréversibilités .Correction des atteintes .Innovation

## Intégration de préoccupations environnementales et de développement durable dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

29

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes

### Partenaires associés

CSTB, La Calade, ADEME, Chambre d'Agriculture 56, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

### Coût de l'opération

15 245 €

### Origine des financements

ETAT,  
ADEME

### Calendrier de réalisation

2002-2003 : Diagnostic et conseils méthodologiques

2003-2006 : Application

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La loi n°2000 - 1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi S.R.U.) fixe trois objectifs aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme (PLU remplaçant les POS), et aux cartes communales :

1. Equilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part ;
2. Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale dans l'habitat en tenant compte en particulier de l'équilibre entre l'emploi et l'habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
3. Maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, prévention des risques, pollutions et nuisances.

Ainsi, le PLU doit être l'expression de la politique de développement durable de la commune.

La DDE de l'Oise, avec le soutien de la DRE et de la DIREN de Picardie a élaboré, avec le CSTB et le bureau de recherche La Calade, un guide méthodologique pour l'intégration de préoccupations environnementales et de développement durable dans les PLU.

Cet outil d'aide à la décision est composé de 4 éléments complémentaires :

- un porter à connaissance,
- une grille d'analyse des POS existants permettant la réalisation d'un auto-diagnostic de POS,
- l'ensemble des compte-rendus des réunions du groupe de travail sur cette grille analyse pour un POS d'une commune rurale,
- un guide de recommandations.

Cap l'Orient souhaite utiliser ce guide méthodologique pour effectuer un diagnostic des POS existants avec les communes intéressées, et en tirer des enseignements et des conseils méthodologiques pour l'élaboration des PLU communaux.

### AXE STRATEGIQUE

Promotion d'un environnement de qualité

### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de POS concernés
- RÉSULTAT : intégration des préoccupations environnementales dans les PLU
- IMPACT : prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme

### Actions associées

Toute action de la Charte



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Intégrer l'environnement à l'amont des projets	.Environnementale: contribution à la qualité du cadre de vie et à l'amélioration de la santé .Économique: possibilité de créer ou valoriser des filières .Renforcement des maillages organisationnels: échanges de savoir-faire, collaborations pluridisciplinaire .Communication : lisibilité de l'action par les projets pilotes	.Littoral .Urbain .Rural	.Correction des atteintes .Prévention des irréversibilités .Innovation

## 30 Développement de la Haute Qualité Environnementale (HQE)

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

ADEME,  
Professionnels du bâtiment,  
Aménageurs, SEM,  
Chambres consulaires

### Coût de l'opération

A définir

### Origine des financements

Europe, Etat, Région,  
Conseil Général,  
Cap l'Orient, ADEME

### Calendrier de réalisation

2002-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La démarche " Haute Qualité Environnementale " s'inscrit à l'amont de la conception d'un bâtiment, d'une opération d'aménagement, voire d'une réflexion d'urbanisme. La décision de construire un bâtiment neuf plutôt que d'en réhabiliter un, le choix du terrain, sa situation vis-à-vis des réseaux (y compris transports, commerces, ...) sont autant de décisions lourdes de conséquences.

La qualité d'insertion dans le site, le contrôle climatique interne et externe, l'orientation, la protection aux vents et à l'ensoleillement d'été, l'éco-gestion énergétique, l'impact sur l'environnement et sur la santé des choix de matériaux et des techniques constructives, l'éclairage naturel, les ambiances sonores, la collecte des déchets de chantiers et de fonctionnement, la commodité de maintenance du bâtiment, son vieillissement probable, sa qualité d'usage, font partie des 24 cibles répertoriées.

Cap l'Orient sollicite le partenariat de l'ADEME pour développer la Haute Qualité Environnementale sur son territoire à travers:

- La constitution d'un groupe de travail local réunissant les compétences et fédérant les acteurs socio-économiques (architectes, industriels, économistes de la construction, aménageurs, collectivités) chargé de diffuser l'information et d'assurer des formations sur les pratiques générant le moins d'impact de l'amont à l'aval des projets

- La réalisation de cahiers des charges spécifiques adaptés aux différentes opérations menées par Cap l'Orient

- La participation à un programme d'intervention basé sur la mise en oeuvre d'opérations pilotes telles que :

- le futur siège de Cap l'Orient
- la réalisation de l'Académie Eric Tabarly

Une position de veille est à adopter pour généraliser la démarche sur de nouvelles réalisations.

### AXE STRATEGIQUE

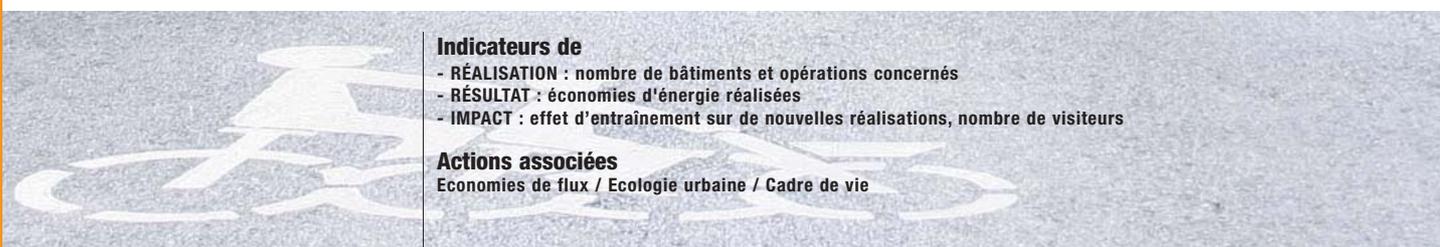
Promotion d'un environnement de qualité

### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de bâtiments et opérations concernés
- RÉSULTAT : économies d'énergie réalisées
- IMPACT : effet d'entraînement sur de nouvelles réalisations, nombre de visiteurs

### Actions associées

Economies de flux / Ecologie urbaine / Cadre de vie



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Intégrer l'environnement à l'amont des opérations de réhabilitation, de création et dans le processus de fonctionnement des Zones d'Activités d'intérêt communautaire	.environnementale: contribution à la qualité du cadre de vie et à l'amélioration de la santé .économique: renforcement de l'attractivité économique du territoire de l'agglomération .renforcement des réseaux d'échange avec les collectivités engagées sur la même problématique .communication sur la démarche par la promotion de sites pilotes et sensibilisation des acteurs concernés	.Urbain .Rural	.Correction des atteintes .Prévention des irréversibilités .Innovation

## Participation à l'opération « Bretagne Qualiparc » (CRCI/Conseil Régional)

31

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et Communes de l'Agglomération concernées

### Partenaires associés

CRCI, Conseil régional, Conseil Général, ADEME, AUDELOR

### Coût de l'opération

A définir

### Origine des financements

Diagnostic de zone :  
Europe : 40%  
(plafond 3 049 €)  
Conseil Général : 20%  
(plafond 1 525 €),  
Études pré-opérationnelles :  
Europe:40%  
(plafond 6 098 €)  
Etat : 20%  
(plafond 3 049 €)  
Conseil G : 10%  
(plafond 1 525 €),  
Travaux d'aménagement :  
Europe : 25%  
(plafond 39 942 €)  
Conseil Général : 15%  
(plafond 22 867 €),

### Calendrier de réalisation

2002-2006

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**La démarche environnementale des Zones d'Activités d'intérêt communautaire, initiée dans le cadre de la participation à l'opération « Bretagne Qualiparc », doit s'inscrire en amont des projets, dès l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme, afin qu'une cohérence s'établisse tout au long du processus de création ou de réhabilitation des zones.**

**Cela implique :**

- une réflexion territoriale sur les réserves foncières, des implantations sectorisées et logiques, respectueuses du taux de remplissage des zones existantes
- l'anticipation de l'urbanisation future, la valorisation de l'insertion dans le site, un aménagement paysager de la zone
- la recherche d'une harmonie dans l'implantation du bâti, l'homogénéité des formes et des couleurs
- la maîtrise des enseignes et du mobilier urbain
- un fonctionnement écologique de la zone : gestion des eaux pluviales, assainissement, gestion des déchets liés à l'activité, maîtrise des nuisances et prévention des risques industriels, gestion des approvisionnements en énergie, mise en place de chantiers verts, réflexion sur l'inter-modalité des transports
- la création d'un poste de « manager de zone » pour chaque site concerné.

Cap l'Orient sollicite le partenariat du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, de l'ADEME pour la mise en œuvre de cette démarche qui pourra s'opérer à travers une organisation bien cadrée :

- mise en place d'un comité de pilotage avec les acteurs concernés (élu, CR, CG, ADEME, ...)
- mise en place d'un comité de suivi pour gérer au quotidien la mise en œuvre du projet
- rédaction d'un cahier des charges, tenant lieu de référent lors de l'aménagement des nouvelles zones pour la définition des droits et des obligations de chaque intervenant (collectivités / entreprises)
- mise au point d'un programme d'intervention pour les années à venir : Aménagement du Refol – Extension de Pen Mané – Diagnostic, réhabilitation et extension du Mourillon – Aménagement de Kerviec.

### AXE STRATEGIQUE

Promotion d'un environnement de qualité

### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre d'opérations concernées et qualité des zones aménagées
- RÉSULTAT : taux de remplissage des zones d'activités créées, satisfaction des entreprises installées et des riverains
- IMPACT : implication des entrepreneurs, effet d'entraînement sur de nouvelles réalisations

### Actions associées

Economies de flux - Ecologie urbaine / Cadre de vie



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
. Limiter les impacts et les nuisances	. Environnementale, de santé et de sécurité (information, communication)	. Littoral . Urbain . Rural	. Correction des atteintes . Prévention des irréversibilités

## 32 Prévention des nuisances sonores

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

DIREN, DDE,  
BAN Lann Bihoué,  
Sous-Préfecture,  
Conseil Général,  
Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

### Coût de l'opération

76 225 €

### Origine des financements

Cap l'Orient et à définir

### Calendrier de réalisation

2002 : inventaire, mesures et cartographie

2002-2003 : qualification et définition des actions

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le bruit constitue un problème de santé publique et, plus généralement, une source de désagréments fortement ressentie par la population.

Il est devenu un thème environnemental majeur, considéré par chacun comme une atteinte à la qualité de son existence.

Les bruits en cause proviennent de différentes activités humaines :

- activités industrielles, artisanales ou commerciales (ateliers, livraisons, ...)
- activités nocturnes de certains établissements recevant du public (discothèques, dancings, bars, restaurants, salles de concert, ...)
- activités de sports et de loisirs (stades, motos cross, ball-traps, fêtes, ...)
- transports routier, ferroviaire ou aérien.

Les bruits de voisinage sont aussi particulièrement mal ressentis, mais doivent faire l'objet d'une autre approche.

Il est proposé de faire procéder, en liaison avec les pouvoirs publics concernés, à une étude des grandes sources de bruit à l'échelle de l'agglomération :

- inventaire et évaluation des sources
- cartographie des secteurs exposés
- campagnes de mesures sur les sites les plus exposés (« points noirs »)
- éventuellement enquête psychosociologique auprès des riverains les plus directement touchés
- recommandations à développer : à l'usage des émetteurs de bruit, et à l'usage de la population.

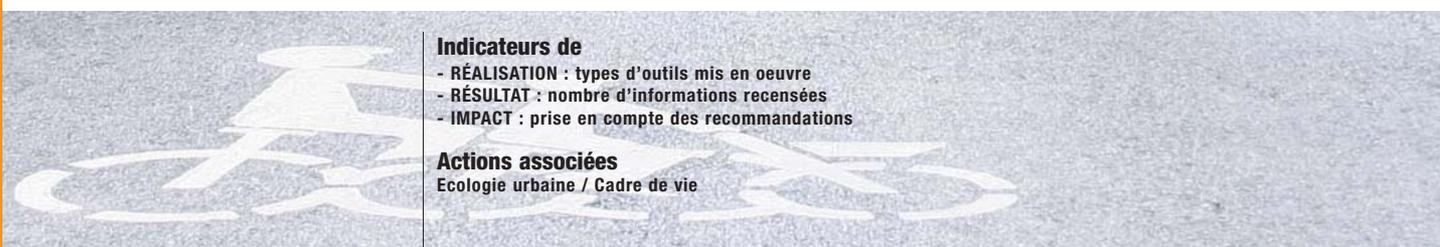
**AXE STRATEGIQUE** — Promotion d'un environnement de qualité

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : types d'outils mis en oeuvre
- RÉSULTAT : nombre d'informations recensées
- IMPACT : prise en compte des recommandations

#### Actions associées

Ecologie urbaine / Cadre de vie



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
. Limiter les impacts et les nuisances	. Environnementale . Économique . Sécurité (information, communication)	. Littoral . Urbain . Rural	. Correction des atteintes . Prévention des irréversibilités

## Gestion des risques majeurs

# 33

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées

### Partenaires associés

DRIRE, DIREN,  
DDE Service Maritime,  
CCIM-Préfecture  
(Protection civile)

### Coût de l'opération

45 735 €

### Origine des financements

Cap l'Orient et à définir

### Calendrier de réalisation

2002 : inventaire et cartographie

2002/2003 : qualification et définition des actions

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Il y a deux décennies que l'on parle d'environnement et une à peine que l'on essaie de mieux prendre en compte les risques majeurs.

Ces risques peuvent être regroupés en trois familles :

- les risques naturels : inondations, tempêtes, mouvements de terrain, ...
- les risques technologiques : risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrages, ...
- les risques liés au transport de personnes ou au transport de matières dangereuses.

Il existe des liens étroits entre environnement et risque majeur :

- envisager le risque majeur et s'en protéger légitime toute la démarche environnementale, le risque majeur pouvant conduire à la dégradation de l'environnement
- inversement, certaines modifications de l'environnement liées à l'activité humaine peuvent constituer des facteurs aggravants du risque.

Il est proposé de faire procéder, en liaison avec les pouvoirs publics compétents, à une réévaluation complète des risques majeurs sur le territoire du Pays de Lorient :

- inventaire et évaluation des risques
- cartographie des secteurs exposés (zones inondables, périmètres d'isolement autour des établissements industriels classés, ...)
- recommandations pour la prise en compte du risque dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire
- recommandations pour l'étude de :  
Plan d'Exposition aux Risques (PER) pour les risques naturels  
Projet d'Intérêt Général (PIG) pour les risques technologiques  
Systèmes de surveillance et d'information de la population.

AXE STRATEGIQUE — Promotion d'un environnement de qualité

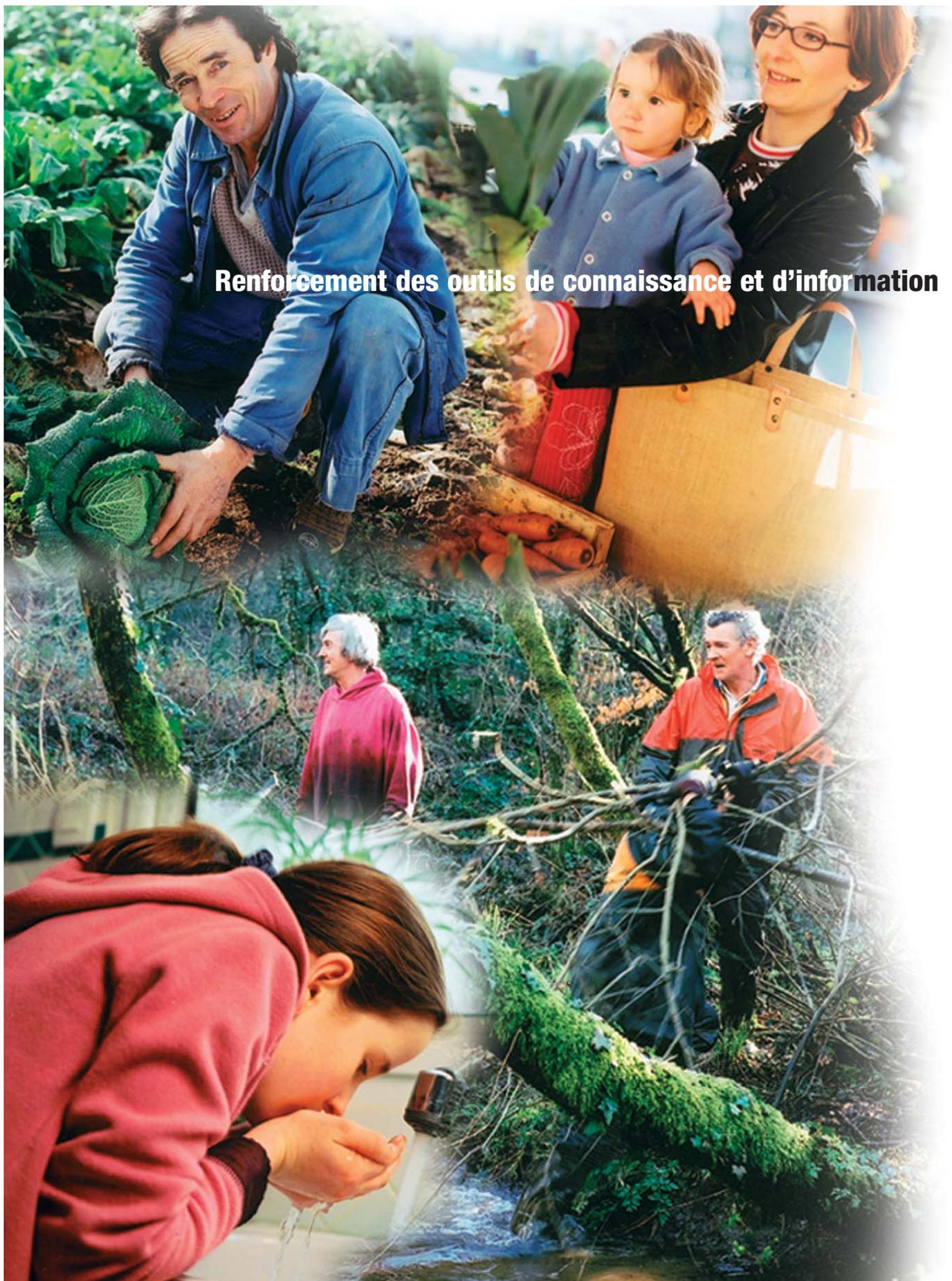
### Indicateurs de

- RÉALISATION : type d'outils mis en oeuvre
- RÉSULTAT : nombre d'informations recensées
- IMPACT : prise en compte des recommandations

### Actions associées

Ecologie urbaine / Cadre de vie





## Renforcement des outils de connaissance et d'information

- 34** Constitution d'un tableau de bord de suivi environnemental
- 35** Création d'un centre de ressources sur le développement durable
- 36** Organisation d'un salon – forum sur le développement durable
- 37** Campagnes de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement durable
- 38** Amélioration de l'accès du citoyen à l'enquête publique

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Approfondir la connaissance des différentes composantes de l'environnement et promouvoir l'expérimentation et la recherche	.Environnementale .Economique .Renforcement des maillages organisationnels .Information /communication/ sensibilisation	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention des irréversibilités .Correction des atteintes .Innovation

## 34 Constitution d'un tableau de bord de suivi environnemental

### Porteurs de projets

Cap l'Orient,  
ETAT (DIREN)

### Partenaires associés

Ville de Lorient,  
Autres communes,  
ODEM,  
Fournisseurs et utilisateurs  
de données,  
Associations

### Coût de l'opération

36 588 € la première année  
(acquisition de matériel  
et production de documents)  
Montant annuel à définir  
par la suite  
Moyens nécessaires en  
personnel spécifique  
affecté à cette tâche

### Origine des financements

Participation financière  
de l'Etat (DIREN)

### Calendrier de réalisation

Démarrage de l'action lié à  
l'affectation d'un personnel  
spécifique au suivi et à  
l'évaluation de la Charte

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La mise en oeuvre de la Charte pour l'Environnement s'effectue à travers un dispositif de suivi et d'évaluation des études et actions engagées. Ceci nécessite la collecte et le traitement d'un grand nombre d'informations et de données qui doivent être mises à jour, analysées et organisées, dans le souci d'établir un état des lieux de l'environnement, diffusable en interne et aux différents partenaires.

La réalisation d'un tableau de bord de suivi environnemental sur le territoire de Cap l'Orient, doit se faire en étroite collaboration avec chaque commune et en particulier avec la Ville de Lorient, engagée dans cette démarche dans le cadre de son Plan Municipal d'Environnement.

#### Objectifs du tableau de bord environnemental :

1. Connaissance de l'état de l'environnement sur le territoire de la Cap l'Orient
- 2 - Suivi et évaluation de la politique environnementale définie par la Charte
- 3 - Réalisation et diffusion de documents supports d'information et de communication interne et externe.

#### Contenu de l'opération :

- Choix des thématiques abordées, acquisitions de données, mise à jour du diagnostic
- Elaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation
- Production de cartographies thématiques et création de bases de données
- Restitution de l'information sur documents supports de communication.

La constitution de bases de données et de cartographies thématiques répondra au besoin de mettre en place une plate-forme d'information commune sur les données de l'environnement du Pays de Lorient.

**AXE STRATEGIQUE** ——— Renforcement des outils de connaissance et d'information



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre d'informations recensées et de partenaires mobilisés
- RESULTAT : indicateurs élaborés par thématiques
- IMPACT : documents supports d'information et de communication interne et externe réalisés

#### Actions associées

Ensemble de la Charte et tout particulièrement les fiches 42 & 43



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
<ul style="list-style-type: none"> <li>.Organiser la collecte de l'information</li> <li>.Assurer la transparence, la diffusion et la vulgarisation de l'information</li> <li>.Favoriser la coordination des acteurs et le fonctionnement en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Environnementale</li> <li>.Economique</li> <li>.Sociale : prise en compte de la notion de développement durable dans tous les secteurs d'activités, mise en avant d'expériences innovantes, accès à l'information du plus grand nombre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Littoral</li> <li>.Urbain</li> <li>.Rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Prévention</li> <li>.Innovation</li> </ul>

## Centre de ressources sur le développement durable

# 35

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, CRISLA, Association " Nature & Culture "

### Partenaires associés

Bretagne Vivante SEPNEB, CCSTI, Associations du Pays de Lorient, Universités, Partenaires socioéconomiques

### Coût de l'opération

Conventionnement avec le CRISLA pour un montant de 35 064 €

### Origine des financements

Participation financière de l'Etat dans le cadre du programme Agenda 21. En juin 2000, Cap l'Orient et ses partenaires, le CRISLA et l'association Nature & Culture, ont été déclarés lauréats du second appel à projets lancé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans le cadre des " Agenda 21 " locaux

### Calendrier de réalisation

200-2006 : Faisabilité et mise en oeuvre du centre de ressources

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Le projet présenté dans ce cadre propose, à moyen terme, la création d'un centre de ressources remplissant la triple fonction de centraliser et diffuser l'information, initier des programmes de formation et de recherche, valoriser les savoir-faire locaux. Par délibération en date du 12 juillet 2001, Cap l'Orient a confié au CRISLA une mission d'animation d'un réseau d'acteurs locaux impliqués dans la démarche de promotion du développement durable, en préfiguration de la création du centre de ressources.

#### Le contenu de la mission comporte trois volets :

**1. Constitution et animation d'un réseau d'acteurs locaux pour la promotion du développement durable :**

- Identification et mobilisation des acteurs locaux susceptibles d'intégrer le réseau (associations, personnes ressources, organismes socioprofessionnels, ... ),
- Prise de contact auprès des partenaires potentiels; recueil des besoins et identification des ressources de chacun, sur la base d'un questionnaire validé par Cap l'Orient,
- Définition des sujets et thèmes de réflexion qui constitueront le champ d'activités du réseau,
- Mise en complémentarité des différents partenaires : mise en adéquation de l'offre d'information / formation / animation / sensibilisation et de la demande (sur les thèmes cernés),
- Proposition d'un dispositif d'animation de ce réseau, validé par Cap l'Orient.

**2. Elaboration, fourniture et diffusion d'une base de produits documentaires commune aux membres du réseau :**

- Revue de presse mensuelle et agenda mensuel des colloques, séminaires et conférences,
- Bulletins de veilles thématiques, à parution trimestrielle,
- Dossiers documentaires thématiques, sur besoins exprimés par les membres du réseau,
- Diffusion d'abonnements à "Notre Terre" et "Pêche et Développement",
- Création d'un outil de communication de type site internet.

**3. Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation et de recherche / développement :**

- Stratégie de formation des acteurs locaux au concept de développement durable,
- Modules de formation (de 1 à 2 journées) à destination des élus et services de Cap l'Orient,
- Organisation d'un cycle de conférences / débats / animations, dans le cadre du salon-forum,
- Participation aux projets de Cap l'Orient à destination des scolaires.

### AXE STRATEGIQUE

Renforcement des outils de connaissance et d'information

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : produits documentaires, formations, conférences
- RÉSULTAT : nombre de demandes (public, privé, grand public...), site internet
- IMPACT : fonctionnement en réseau, engagement dans des démarches innovantes

#### Actions associées

Toutes les actions de la Charte



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Assurer la sensibilisation, l'éducation, l'information et la formation d'un large public	.Environnementale .Économique .Sociale .Communication	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention .Innovation

## 36 Organisation d'un salon-forum sur le développement durable du Pays de Lorient

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, Association "Nature & Culture", CRISLA

### Partenaires associés

SEGEPEX, Professionnels de l'environnement, Associations du Pays de Lorient

### Coût de l'opération

Etude de faisabilité :  
18 294 €

### Origine des financements

Participation financière de l'Etat dans le cadre du programme Agenda 21 : En juin 2000, Cap l'Orient et ses partenaires, le CRISLA et l'association Nature & Culture, ont été déclarés lauréats du second appel à projets lancé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans le cadre des " Agenda 21 " locaux.

### Calendrier de réalisation

2001-2002 :  
Etude de faisabilité

2002-2003 :  
Mise en œuvre du salon-forum, puis reconduction selon une périodicité à définir.

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**Le salon-forum du développement durable doit être considéré comme un outil de sensibilisation et de communication en direction du grand public, en favorisant la responsabilisation et la participation du plus grand nombre de citoyens.**

**Il s'articulera autour de deux dimensions :**

- une dimension " exposition "
- une dimension " conférences-débats ".

**Sa faisabilité requiert une approche en deux étapes :**

#### 1. Elaboration du programme du salon-forum :

- visite de salons existants et élaboration de fiches en précisant les spécificités, les atouts et les faiblesses
- définition de thèmes d'exposition et des sujets de conférences et de débats
- liste des exposants, des intervenants et des conférenciers
- proposition d'un dispositif d'animation des journées.

#### 2. Assistance à la mise en œuvre :

- analyse et proposition du lieu et des dates les plus adaptées
- définition des besoins en matériel
- organisation de l'espace du salon (intérieur et extérieur)
- aide à la définition du plan de communication
- coordination de la participation des partenaires associatifs.

### AXE STRATEGIQUE

Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : condition de reproductibilité chaque année
- RESULTAT : adhésion des exposants au projet, nombre de participants
- IMPACT : retombées dans les médias, dynamique créée sur le Pays de Lorient

#### Actions associées

- Création d'un centre de ressources sur le développement durable, cycles de conférences
- Actions locales



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Assurer la sensibilisation, l'éducation et la formation d'un large public	.Environnementale : initiation et formation au développement durable .Pédagogique : éducation à l'approche systémique basée sur des exemples concrets	.Littoral .Urbain .Rural	.Prévention .Innovation

## Campagnes de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement durable

37

Modules de formation à l'adresse des élus et services / Diffusion de fiches pratiques en direction de la population

### Porteurs de projets

Cap l'Orient, Communes, Réseau Cohérence

### Partenaires associés

Associations du Pays de Lorient, CNFPT, ADEME, DIREN

### Coût de l'opération

Coût d'une demi-journée de formation : 183 €

Coût d'une journée avec visite (base 20 personnes) : 915 €  
+ restauration + transports + rétribution structure visitée (total : 1524 €)

Coût d'une fiche pratique pour 2000 exemplaires : 2287 €

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

A partir de 2002 :  
Modules : 2/an  
Fiches pratiques : 4/an

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**1. Modules de formation et visites de terrain à l'usage des élus et des services de la collectivité :**  
Mise en place de modules de formation et de visites de terrain consacrés à la prise en compte du développement durable.

Exemples de thèmes des modules

- initiation au développement durable et aux politiques d'Agenda 21 en France et en Europe
  - réconcilier économie et écologie
  - développement durable appliqué à l'agriculture
  - mise en œuvre des énergies renouvelables
- Exemples de visites de terrain
- fermes et entreprises agroalimentaires engagées dans des pratiques compatibles avec le développement durable
  - visites d'un site éolien (ex : Avel Pen Ar Bed)

**2. Elaboration de fiches pratiques qui seraient insérées au sein des journaux de Cap l'Orient :**

Exemples :

- les carburants alternatifs : le GPL
- consommer les produits alimentaires relevant du développement durable
- économies d'énergie & énergies renouvelables
- manger bio en restauration collective
- transports : quelle alternative à la voiture en ville ?

Chaque fiche contient 4 pages :

- une page de contexte et de généralités,
- une page de repères avec des données objectives chiffrées,
- une page sur des exemples alternatifs reproductibles,
- une page de témoignage " vivant " sur des pratiques alternatives.

Au fil des pages, sont insérées des brèves, des adresses, des références bibliographiques... Concrètes et pédagogiques, ces fiches se veulent être des outils efficaces en terme de vulgarisation des pratiques de développement durable.

### AXE STRATEGIQUE

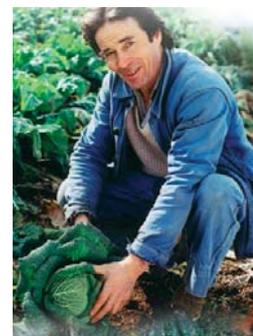
Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative

### Indicateurs de

- RÉALISATION : nombre de formations effectuées et de fiches diffusées
- RÉSULTAT : nombre de participants aux modules, retour de la population sur les fiches
- IMPACT : évolution des comportements et des pratiques

### Actions associées

- Création d'un centre de ressources
- Organisation d'un salon forum



**Objectifs à atteindre**

.Assurer la transparence, la diffusion et la vulgarisation de l'information

**Finalité(s)**

.Environnementale  
 .Economique : évolution des activités économiques soumises à l'enquête publique en fonction des attentes exprimées par la population  
 .Sociale : meilleure prise en compte des souhaits de la population  
 .Pédagogique : éduquer la population et faciliter sa participation

**Type de territoires concernés**

.Littoral  
 .Urbain  
 .Rural

**Fonction stratégique**

.Prévention  
 .Correction

# 38 Amélioration de l'accès du citoyen à l'enquête publique

**Porteurs de projets**

Cap l'Orient,  
 Communes,  
 Association "Eau & Rivières de Bretagne"

**Partenaires associés**

Associations du Pays de Lorient,  
 Réseau Cohérence

**Coût de l'opération**

Coût d'une session de formation à la journée :  
 457 €

**Origine des financements**

Diffuser les informations au sein des journaux des collectivités : coût de gestion interne à la collectivité

**Calendrier de réalisation**

à compter de 2002 :  
 2 sessions/an

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

L'enquête publique est mal identifiée dans les journaux et au-delà, le dossier relatif à cette dernière ne peut être consulté qu'en mairie. Il est difficile, pour un citoyen lambda, d'analyser un dossier qui relève à la fois du juridique, du technique, de l'économique, de l'environnemental...

Cependant, certaines associations possèdent un véritable savoir-faire dans le domaine des enquêtes publiques (Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante-SEPNB, ...) et une complémentarité doit s'établir :

- entre les associations régionales et locales qui sont en contact direct avec les projets,
- entre associations dont les domaines de compétences sont différents et complémentaires.

Deux possibilités d'intervention sont ainsi proposées :  
 - donner une information claire sur la tenue des enquêtes publiques (en les faisant figurer dans les outils de communication de Cap l'Orient et des communes : revues, sites internet...),

- participer financièrement et soutenir les programmes de formation à destination des associations et des personnels techniques.

Ces formations comprendraient également la participation de commissaires enquêteurs chargés d'éclairer le déroulement des procédures.

**AXE STRATEGIQUE**

Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative

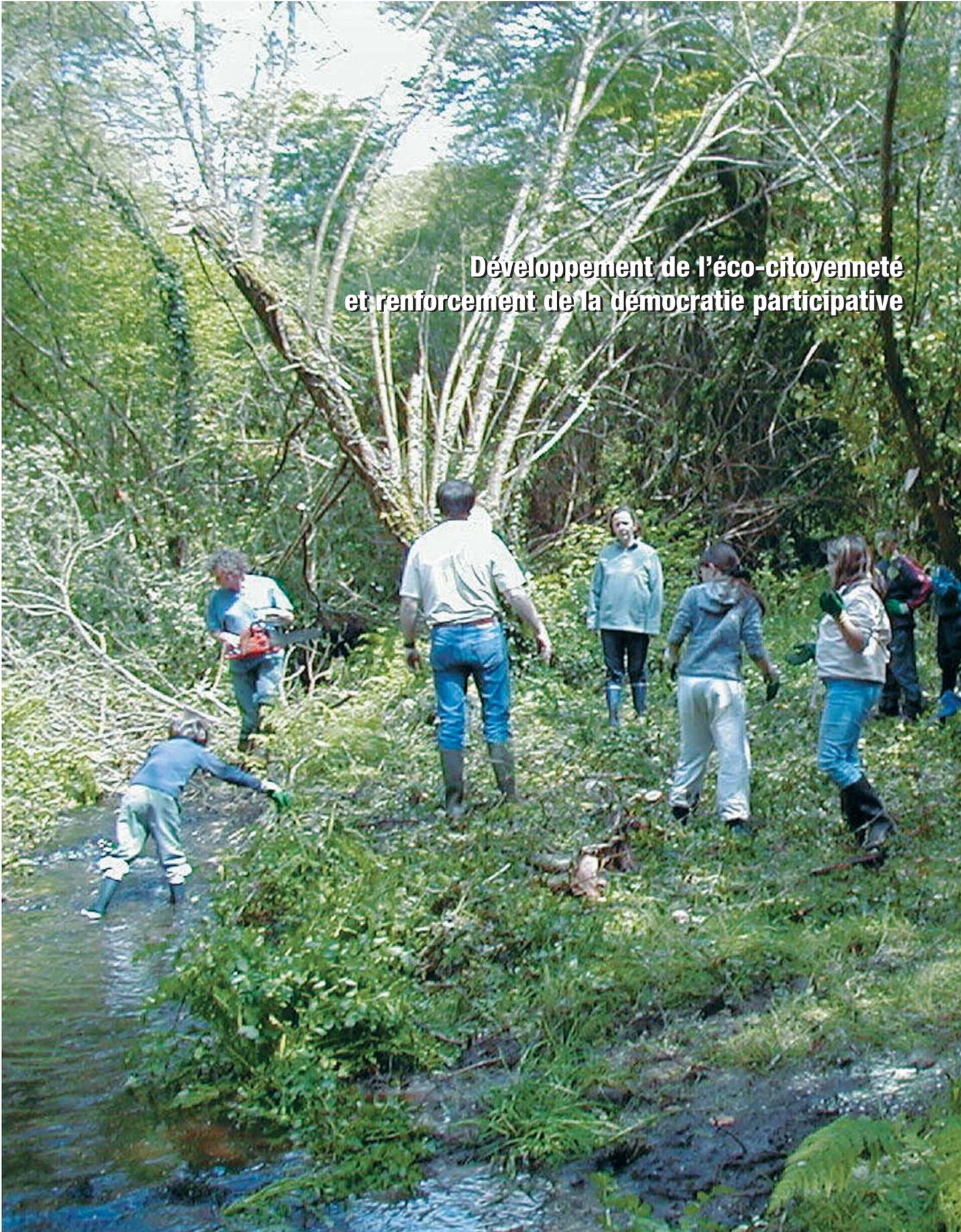
**Indicateurs de**

- RÉALISATION : nombre de publications presse, nombre de formations
- RÉSULTAT : nombre d'associations et de personnes déposant aux enquêtes publiques
- IMPACT : évolution des avis des commissaires enquêteurs

**Actions associées**

Toute action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable





**Développement de l'éco-citoyenneté  
et renforcement de la démocratie participative**

- 39** Education à l'environnement : « S eau S Blavet – Ecol'Eau Scorff – S eau S Littoral »
- 40** Campagnes de sensibilisation et d'information sur la réduction des déchets à la source
- 41** Prise de participation au Fonds de Bretagne Capital Solidaire
- 42** Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la Charte
- 43** Mission inter-services pour l'environnement et le développement durable

**Objectifs à atteindre**

.Sensibiliser le public scolaire aux impératifs de protection de la ressource en eau et du littoral

**Finalité(s)**

.Environnementale : actions de réhabilitation des milieux  
 .Renforcement des maillages sociaux et organisationnels par la collaboration entre les acteurs et les divers partenariats  
 .Sensibilisation des scolaires et des adultes référents, développement de l'écocitoyenneté

**Type de territoires concernés**

.Pays de Lorient et bassins versants du Scorff et du Blavet

**Fonction stratégique**

.Correction des atteintes par les interventions sur les milieux  
 .Prévention des irréversibilités par l'éducation des citoyens

## 39 Education à l'environnement : S'EAU S Blavet / Ecol'Eau Scorff / S'EAU S Littoral

**Porteurs de projets**

OCCE,  
 Cap l'Orient et  
 communes concernées,  
 Syndicat du bassin du Scorff

**Partenaires associés**

SAGE Blavet, Fédération de pêche du Morbihan,  
 Association Eau et Rivières de Bretagne,  
 Association Courant d'ère,  
 Associations locales,  
 CCSTI, SELLOR, FEÉE

**Coût de l'opération**

Budget général de l'opération :  
 45 735 € par année scolaire

**Origine des financements**

Cap l'Orient, OCCE,  
 Syndicat du bassin du Scorff,  
 Conseil Régional

**Calendrier de réalisation**

Actions engagées respectivement depuis 1994 (S'EAU S Blavet), 1998 (Ecol'Eau Scorff) et 2000 (S'EAU S Littoral)

Poursuite des actions chaque année

**DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :**

La Communauté d'Agglomération et ses partenaires, l'Office Central de Coopération à l'Ecole du Morbihan (OCCE) et le Syndicat du bassin du Scorff, sont engagés depuis 1994 dans une démarche de sensibilisation du public scolaire (écoles primaires et collèges) aux impératifs de protection et de reconquête de la qualité de l'eau et du littoral :

- partager les connaissances,
- sensibiliser au respect d'un patrimoine commun primordial : l'eau,
- faire découvrir les richesses du patrimoine naturel,
- contribuer à ce que chaque enfant devienne un adulte respectueux de son environnement, tels sont les objectifs majeurs des opérations pédagogiques S'EAU S Blavet, Ecol'Eau Scorff et S'EAU S LITTORAL.

Les actions réalisées s'appuient sur deux principes pédagogiques :

- rencontrer l'eau sous tous ses aspects (scientifique, économique, paysager, symbolique, émotionnel)
- mettre les enfants en démarche de projet en les rendant acteurs de la protection de leur environnement local.

Le projet de chaque classe est d'entreprendre une action communale afin d'améliorer la qualité de l'eau des sources à l'océan.

- Ainsi, chaque année, les enfants, les enseignants et les animateurs de l'opération réalisent un certain nombre d'actions remarquables telles que :
- la création de mares pédagogiques,
  - le nettoyage de ruisseau, d'estran, de plages,
  - la visite de station d'épuration,
  - des travaux sur les économies d'eau,
  - la visite d'exploitations biologiques, ...

De Quéven à Lignol, de Séglien à Pont-Scorff, de Pontivy à Lorient, de Baud à Caudan, 47 classes de 29 écoles et 3 collèges se sont retrouvées les 1er et 12 juin 2001 pour un grand rassemblement sur les plages du littoral et aux « Arcs » à Quéven.

**AXE STRATEGIQUE**

Développement de l'éco-citoyenneté  
 et renforcement de la démocratie participative

**Indicateurs de**

- RÉALISATION : nombre d'écoles, de classes et d'élèves concernés, visites effectuées, expositions et productions
- RÉSULTAT : rassemblement final annuel, participation au printemps de l'environnement
- IMPACT : sur les milieux et sur les personnes sensibilisées

**Actions associées**

Campagnes de sensibilisation et d'information thématiques (déchets, énergie, ...)



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Réduire à la source la production et développer la valorisation	.Environnementale, avec l'amélioration de la gestion et de la " qualité " des déchets, .Économique, avec le développement des industries de recyclage, la production de produits recyclés nécessitant moins d'énergie, la préservation des énergies fossiles, .Renforcement des maillages organisationnels et sociaux,	.Littoral .Urbain .Rural	Le développement et l'intensification de l'information sur l'impact sur l'environnement de chaque type de déchet, sur la collecte sélective, sur l'existence des nouvelles filières de traitement ou de valorisation des déchets, sur les coûts liés à la gestion des déchets sont autant d'éléments qui doivent sensibiliser la population et permettre de prévenir les irréversibilités

## Campagnes de sensibilisation et d'information sur la réduction des déchets à la source

40

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, ADEME, Conseil Général, ECO EMBALLAGES

### Partenaires associés

Filières de valorisation, Agriculteurs, Jardiniers, Paysagistes (réunis sous forme de Comités de Décision Locaux), Associations

### Coût de l'opération

533 571 € (pour tous les outils de communication accompagnant la collecte sélective, les animations scolaires et de quartier)

### Origine des financements

Cap l'Orient, le Conseil Général l'ADEME et ECOEMBALLAGES

### Calendrier de réalisation

2000 : Début de la communication sur l'Apport Volontaire et le compostage individuel, récurrence de cette action dans le temps

Communication pour la collecte sélective au Porte-à-Porte (plan de communication effectif en 2002)

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

La sensibilisation de tout type de public apparaît une priorité locale forte au regard du manque d'information sur la gestion des déchets et des services proposés par la Communauté d'Agglomération.

La collecte sélective ne peut être viable et de qualité que si elle s'accompagne d'un effort de communication, de transparence et de suivi :

- effort de communication pour rappeler à la population que c'est un geste qui contribue à la protection de l'environnement
- effort de transparence avec la distinction entre les différents types de déchets, avec la spécificité de leur mode de valorisation ou de traitement, avec le développement des produits recyclés en tant que biens de consommation courants
- effort de suivi, la mise en place de la collecte sélective nécessite une communication de pré-lancement, doit être intensifiée pour le lancement et enfin récurrente pour sa pérennité (rôle des ambassadeurs de tri en particulier).

Notamment, la gestion des déchets verts et des biodéchets, pour lesquels demeure une méconnaissance des particuliers ainsi que des agriculteurs, paysagistes, jardiniers quant à leur valorisation et leur utilisation fait partie des principales problématiques posées et exprimées.

Des campagnes de sensibilisation et d'information sur la réduction à la source des déchets visent à apporter aux différents usagers une meilleure visibilité des filières de gestion existantes. Cette démarche segmentée par type de public comprend les thèmes suivants :

- la sensibilisation des ménages sur les modes de consommation
- l'information et la formation pour les entreprises sur la réduction à la source de leurs déchets
- la formation et la sensibilisation en milieu scolaire
- la poursuite de la promotion du compostage individuel chez les particuliers.

### AXE STRATEGIQUE

Eco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : opérations de sensibilisation
- RÉSULTAT : quantité et qualité des gisements collectés, engouement et réactions de la population
- IMPACT : prise de conscience de la population, de son rôle vis-à-vis de l'environnement

Actions associées  
Gestion des déchets



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Développer les partenariats "solidaires"	.Economique : participation à une structure de financement solidaire .Environnementale : soutien à des projets respectueux de l'environnement .Sociale : soutien à des projets éthiques	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## 41 Prise de participation au fonds de Bretagne Capital Solidaire

### Porteurs de projets

Cap l'Orient,  
Réseau Cohérence

### Partenaires associés

Communes de l'agglomération,  
Réseau Cohérence

### Coût de l'opération

Abondement au capital :  
5000 €

### Origine des financements

Communication auprès du public : cf. journaux de Cap l'Orient

### Calendrier de réalisation

A partir de 2002

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Afin d'aider au développement financier de projets compatibles avec les fondements du développement durable, la formule capital risque solidaire correspond à des besoins constatés par les organismes d'épargne solidaire. A cette fin, Bretagne développement initiative (BDI) et le réseau d'économie alternative et solidaire (REAS) ont décidé de mettre en place une société de Capital Risque Solidaire, Bretagne capital solidaire (BCS) voulant agir comme levier des établissements bancaires dans un créneau inoccupé.

BCS vise la promotion de petites entreprises sous forme sociétale, par prise de participation au capital et possibilité d'intervention en comptes courants associés ou en prêts participatifs. BCS souhaite ainsi donner un contenu concret au développement durable et créer des emplois pérennes.

Les prises de participation seront de l'ordre de 15 à 20% maximum et l'investissement total, capital plus compte courant, ne dépassera pas 15 245 €.

La masse critique pour pouvoir bénéficier du statut de société à capital risque est de 230 000 € de francs, issus de structures institutionnelles (banques, mutuelles, URSCOP...) et de collectivités territoriales. Pour que ces dernières puissent intervenir, il est nécessaire que le conseil régional crée un fonds de concours dédié à BCS. D'ores et déjà, Rennes métropole et Brest ont fait savoir leur souhait d'abonder ce fonds.

L'assemblée constitutive de BCS a eu lieu fin juin 2001. Après visa par la Commission des Opérations Bancaires, un appel public à l'épargne sera lancé.

#### Constitution :

- directoire : Banque populaire de l'Ouest, BDI, Réas ;
- Conseil de surveillance :
- fondateurs : Cohérence, Chambre Régionale d'Economie Sociale, Reas, BDI, Urscop, UR CFDT, Ubapar, Mutouest, Res, Crédit Coopératif ;
- financeurs : Banque Populaire de l'Ouest, Crédit coopératif, Caisse d'épargne, Sté d'Investissement de France Active (SIFA) ;
- censeurs : Fondation de France, Fondation Jean Guyomarc'h ;
- personnes morales invitées : Banque de France, Caisse des dépôts et consignations.

Dans ce contexte, deux opérations peuvent être conduites dans le cadre de la Charte :

- Abonder le fonds de capital initial de BCS (minimum : 80 €)
- Communiquer auprès de la population lors de l'appel public à l'épargne.

### AXE STRATEGIQUE

Développement de l'éco-citoyenneté  
et renforcement de la démocratie participative



#### Indicateurs de

RÉALISATION : nombre de communes de Cap l'Orient ayant souscrit des parts  
RÉSULTAT/IMPACT : à terme, projets locaux soutenus par BCS

#### Actions associées

Tout projet innovant permettant des avancées environnementales et sociales

Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Intégrer le citoyen dans le processus d'élaboration des politiques publiques d'environnement et encourager le citoyen à proposer des initiatives sur des projets de proximité	.Environnementale, .Economique .Sociale : vérifier la compatibilité des actions entre elles, assurer la cohérence des réalisations à l'échelle du territoire, favoriser la participation citoyenne et l'information de tous les acteurs	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## Mise en place d'un comité de suivi de la Charte

# 42

### Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes, Réseau Cohérence, Bretagne Vivante SEPNE

### Partenaires associés

A définir

### Coût de l'opération

A définir  
Si nécessaire, étude de faisabilité estimée à  
4 573 €

### Origine des financements

A définir

### Calendrier de réalisation

A compter de la signature de la Charte, et de l'affectation d'un personnel spécifique à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme d'actions

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

L'une des notions les plus importantes du développement durable concerne la démocratie participative et l'intégration le plus en amont possible du citoyen dans les processus de décision.

Un certain nombre de démarches de concertation ont été mises en place par la Communauté d'Agglomération (ateliers thématiques relatifs au Projet d'agglomération, comité de pilotage de la Charte, ...). Au-delà, dans le cadre de la constitution des Pays, la loi prévoit la mise en place de conseils de développement représentatifs de l'ensemble des groupes socio-économiques (entreprises, organismes consulaires, associations, personnes qualifiées...).

Ces instances sont relativement lourdes et leur coordination est difficile. Par ailleurs, l'approche systémique est rarement prise en compte puisque l'on n'aborde la notion de développement durable qu'au travers d'une approche thématique.

La Charte n'a pas vocation à " sur ajouter " une instance de concertation à d'autres qui existent déjà ou seraient en projet; en revanche, il est prévu, dans le cadre de la Convention d'engagement entre Cap l'Orient, l'Etat et les différents partenaires, de créer au niveau local un Comité de suivi de la Charte qui associera des composantes socioéconomiques représentatives et des élus du Pays de Lorient et dont les objectifs seront :

- de vérifier, à court terme, la mise en oeuvre du programme d'actions de la Charte,
- de participer au suivi et à l'évaluation de ces actions à moyen terme,
- de veiller à ce que la dynamique locale engendrée par la Charte puisse continuer à fonctionner sur le long terme par la proposition de nouvelles actions partenariales.

Cette structure pourrait bénéficier d'un statut juridique propre (ex : association loi 1901) et avoir la possibilité, comme le Conseil Economique et Social Régional, d'auto-saisine sur tel ou tel projet qui lui semble important. Elle pourrait disposer d'un budget annuel propre qui lui permettrait d'engager des études de faisabilité pour des actions de la Charte. Les membres du conseil d'administration pourraient être répartis de manière équitable entre élus, partenaires socio-économiques et associatifs.

### AXE STRATEGIQUE

Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative

#### Indicateurs de

- RÉALISATION : réunions de présentation des projets, documents de communication
- RÉSULTAT : bilan annuel des actions réalisées, en cours, à programmer
- IMPACT : instance partenariale de suivi et d'évaluation des actions de la Charte

#### Actions associées

Toutes les actions de la Charte et plus particulièrement les fiches 34 et 43



Objectifs à atteindre	Finalité(s)	Type de territoires concernés	Fonction stratégique
.Renforcer l'approche transversale inter - services et la coopération entre Cap l'Orient, les collectivités concernées et les différents partenaires de la Charte	.Environnementale .Economique .Sociale : assurer la cohérence des réalisations à l'échelle du territoire, maintenir la dynamique partenariale en favorisant l'émergence de nouveaux projets	.Littoral .Urbain .Rural	.Innovation

## 43 Mission Environnement / Développement durable

### Porteurs de projets

Cap l'Orient, communes, DIREN

### Partenaires associés

Tous les partenaires de la Charte

### Coût de l'opération

Personnel spécifique affecté à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Charte

### Origine des financements

Participation financière de l'ETAT ( DIREN - ADEME )

### Calendrier de réalisation

A compter de la signature de la Charte et de l'affectation d'un personnel spécifique

### DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

**La mise en œuvre du programme d'actions doit s'accompagner de moyens humains spécifiquement affectés à la coordination, au suivi et à l'évaluation régulière de la Charte.**

A cette fin, il est proposé de constituer une structure légère, de type mission interservices, dont les missions seraient les suivantes :

1. Coordonner la mise en œuvre des 43 fiches - actions et renforcer la mise en cohérence des projets en favorisant les synergies entre les différents acteurs; impulser de nouvelles actions et encourager la création de partenariats
2. Valoriser l'action des services et développer le conseil, l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'Environnement et au Développement durable, auprès de différents publics (élus, services, partenaires, grand public, scolaires, ...)
3. Evaluer l'impact des actions entreprises et assurer une veille environnementale, grâce à la constitution du tableau de bord de suivi et à la création d'observatoires thématiques, outils qui permettront d'améliorer la connaissance et d'assurer une meilleure circulation de l'information
4. Elaborer l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération et assurer une mission de planification et de prospective en matière d'Environnement et de Développement durable

Le travail effectué par la mission Environnement / Développement durable alimentera la réflexion du Comité de suivi de la Charte, et servira de base à l'animation de ses réunions.

### AXE STRATEGIQUE

Développement de l'éco-citoyenneté et renforcement de la démocratie participative



#### Indicateurs de

- RÉALISATION : rapport d'activité de la mission
- RÉSULTAT : nombre de projets et de partenaires impliqués dans la démarche
- IMPACT : dynamique partenariale et politique de développement durable

#### Actions associées

Toutes les actions de la Charte et plus particulièrement les fiches 34 et 42

---

## LES PARTENAIRES DE LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE LORIENT, EXTRAIT DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT

---

La convention d'engagement est signée entre l'Etat et la Communauté d'agglomération du pays de Lorient et l'ensemble des organismes signataires.

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie : Le Directeur Général et par délégation le Délégué Régional de Bretagne**

**Agence de l'Eau Loire Bretagne : Le Directeur Général et par délégation le Délégué Régional**

**Inspection Académique du Morbihan : L'Inspecteur d'Académie**

**Observatoire Départemental du Morbihan : Le Président**

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan : Le Président**

**Chambre des Métiers du Morbihan : Le Président**

**Chambre d'Agriculture du Morbihan : Le Président**

**Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : Le Président**

**Syndicat du Bassin du Scorff : Le Président**

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Blavet : Le Président**

**Association Bretagne Vivante SEPNB : Le Président**

**Association Eau et Rivières de Bretagne : Le Président**

**Association CRISLA : Le Président**

**Association Nature & Culture : Le Président**

**Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : Le Président**

**Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle : Le Président**

**Université de Bretagne Sud : Le Président**

**Office de Tourisme du Pays de Lorient : Le Président**

**Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer : Le Président**

**Cohérence : Le Président**

**Confédération Syndicale des Familles : Le Président**

**Association Den Douar Douar : Le Président**

**Ligue de Protection des Oiseaux : Le Président**

**Association Locaterre : Le Président**

**Association Tarz Heol : Le Président**

**Office Central de Coopération à l'École du Morbihan : Le Président**

**Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan : La Présidente**

**A.E.L.B** : Agence de l'eau Loire Bretagne  
**A.D.I.L** : Association Départementale pour l'Information sur le Logement  
**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**Air Breizh** : Association pour la Mesure de la Qualité de l'Air en Bretagne  
**AUDELOR** : Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient  
**B.A.N Lann-Bihoué** : Base Aéro-Navale  
**B.C.S** : Bretagne Capital Solidaire  
**B.D.I** : Bretagne Développement Initiative  
**B.S.M** : Base des Sous-Marins  
**C.A.56** : Chambre d'Agriculture du Morbihan  
**C.A.D** : Contrat d'Agriculture Durable  
**C.A.F** : Caisse d'Allocations Familiales  
**C.A.P.E.B** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
**C.C.A.S** : Centre Communal d'Action Sociale  
**C.C.I.** : Chambre de Commerce et d'Industrie  
**C.D.D.P** : Centre Départemental de Documentation Pédagogique  
**C.I.V.A.M** : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural  
**C.L.E** : Commission Locale de l'Eau  
**C.N.F.P.T** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
**C.R.C.I** : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie  
**C.R.I.S.L.A** : Centre de Réflexions et d'Informations et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine  
**C.T.E** : Contrat Territorial d'Exploitation  
**C.S.T.B** : Culture Scientifique et Technique du Bâtiment  
**COHERENCE** : Réseau d'Associations pour la Promotion du Développement Durable  
**D.D.A.F** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
**D.D.A.M** : Direction Départementale des Affaires Maritimes  
**D.D.A.S.S** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
**D.D.E** : Direction Départementale de l'Equipement  
**D.I.R.E.N** : Direction Régionale de l'Environnement  
**D.R.I.R.E** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
**F.F.C.T.E** : Fédération Française des Contrats Territoriaux d'Exploitation  
**F.E.E.E** : Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe  
**F.E.O.G.A** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole  
**G.A.B.56** : Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan  
**G.P.L** : Gaz de Pétrole Liquéfié  
**G.V.A** : Groupement de Vulgarisation Agricole  
**H.Q.E** : Haute Qualité Environnementale  
**I.A** : Inspection Académique  
**IFREMER** : Institut Français de Recherche et d'Etudes en Mer  
**L.P.O** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**M.A.E** : Mesure Agri-Environnementale  
**M.A.T.E** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
**M.I.S.E** : Mission Inter-Services de l'Eau  
**NATURA 2000** : Directive Européenne pour la préservation de la biodiversité (1992)  
**NATURE & CULTURE** : Association pour la Promotion du Développement Durable en Bretagne  
**NO3** : Nitrates  
**O. G. M** : Organisme Génétiquement Modifié  
**O.C.C.E** : Office Central de la Coopération à l'Ecole  
**O.D.E.M** : Office Départemental de l'Environnement du Morbihan  
**P.E.R** : Plan d'Exposition aux Risques  
**P.I.G** : Projet d'Intérêt Général  
**P.L.U** : Plan Local d'Urbanisme  
**P.O.S** : Plan d'Occupation des Soils  
**P.R.Q.A** : Plan Régional pour la Qualité de l'Air  
**R.E.A.S** : Réseau d'Economies Alternatives Solidaires  
**R.E.S** : Réseau Environnement Santé  
**S.A.G.E BLAVET** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Blavet  
**S.D.A.G.E** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**S.E.M KEROMAN** : Société d'Economie Mixte de Kéroman  
**S.E.P.N.B. Bretagne Vivante** : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne  
**SEGEPEX** : Société de Gestion du Parc des Expositions et du Palais des Congrès du Pays de Lorient  
**SELLOR** : Société d'Economie Mixte de Gestion d'Equipements de Loisirs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient  
**S.I.F.A** : Société d'Investissement de France Active  
**S.M.D.E** : Syndicat Mixte d'Électricité du Morbihan  
**T.C.S.P** : Transports en Commun Site Propre-TRISKELL  
**U.R.S.C.O.P** : Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production  
**U.B.S** : Université Bretagne Sud  
**Z.A** : Zones d'Activités